



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 083

Le mercredi 14 février 2024

Président : M. Emmanuel Dubourg



Comité permanent des anciens combattants

Le mercredi 14 février 2024

• (1640)

[Traduction]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion numéro 83 du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

[Français]

Nous poursuivons l'étude sur la transition de la vie militaire à la vie civile.

[Traduction]

Bienvenue, madame Blaney.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. La salle est munie d'un système audio très performant. Toutefois, lorsque vous avez la parole, évitez de placer l'oreillette près du microphone, parce que cela entraîne de l'interférence et peut causer de graves problèmes à nos interprètes.

Avant de souhaiter la bienvenue aux témoins, je cède la parole à M. Richards.

[Traduction]

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): Merci, monsieur le président.

Avant que nous ne commençons à entendre nos témoins d'aujourd'hui, nous avons abordé à cinq reprises la motion visant à faire toute la lumière sur l'ingérence du premier ministre dans l'édification du monument national pour la mission en Afghanistan. Nous avons essayé à plusieurs reprises d'en programmer l'examen, et de nous donner une demi-heure à la fin de la séance, mais ces efforts ont toujours fait l'objet d'obstruction.

Pourrions-nous essayer de terminer ce travail? Nous tentons de le faire depuis des mois. Pouvons-nous simplement planifier, pour le lundi qui suivra la semaine de relâche, une réunion publique de deux heures pour étudier cette motion? Je demande le consentement unanime pour prévoir deux heures le lundi qui suivra la semaine de relâche pour examiner cette motion en public.

Le président: Merci, monsieur Richards.

Les membres du Comité ont-ils des objections?

Des députés: Non.

M. Blake Richards: Malheureusement, les efforts de dissimulation se poursuivent.

Le président: Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

[Français]

Aujourd'hui, nous recevons deux groupes de témoins. Puisque nous avons commencé un peu en retard, si le Comité est d'accord, nous pourrions clore la séance 15 minutes plus tard qu'il était prévu.

[Traduction]

Allez-y.

M. Blake Richards: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Excusez-moi, mais ce n'est pas très clair.

Les libéraux ont-ils proposé de tenir une réunion de deux heures pour examiner cette motion une fois pour toutes, ou ont-ils refusé le consentement unanime?

Le président: Nous n'avons pas obtenu le consensus sur ce point.

M. Blake Richards: Les libéraux ont refusé. D'accord.

Merci.

Le président: Tout d'abord, à titre individuel, nous recevons M. Darryl Cathcart, consultant en éducation, qui participera en ligne, par vidéoconférence. Du Pepper Pod, nous recevons la lieutenant-colonelle Sandra Perron, fondatrice et présidente-directrice générale. D'Hommage aux Femmes Militaires Canada, nous recevons Mme Rosemary Park, capitaine de corvette à la retraite et fondatrice.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour formuler vos observations liminaires, après quoi les membres du Comité vous poseront des questions.

Je vais commencer par M. Cathcart, qui participe par vidéoconférence. Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Darryl Cathcart (consultant en éducation, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

Je m'appelle Darryl Cathcart. J'ai fondé Release Point Education, un cabinet d'experts-conseils pionnier spécialisé dans l'amélioration du parcours universitaire des apprenants issus du milieu militaire dans les établissements postsecondaires. C'est donc dans cette optique que j'envisage la transition.

Je regrette de ne pas comparaître en personne. Je vous remercie toutefois de l'occasion que vous me donnez de faire part de mes réflexions sur la transition des membres des Forces armées canadiennes et des vétérans.

Ma mission au sein de Release Point Education n'est pas seulement de nature commerciale. Il s'agit également d'un engagement personnel né de mes expériences et des difficultés que j'ai rencontrées lorsque je suis passé d'une carrière de 26 ans au sein des Forces armées canadiennes à la vie civile et au milieu universitaire.

À la fin de ma carrière militaire, je me suis engagé dans une voie qui m'a amené à reprendre des études supérieures. J'ai alors découvert des lacunes importantes dans le soutien offert aux personnes qui ont servi notre pays pendant des décennies. Cette révélation a été pour moi une prise de conscience, mais aussi un appel à l'action.

Les apprenants issus du milieu militaire — un groupe qui comprend des militaires en service, des vétérans, leur famille immédiate et des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale — ont des besoins uniques et sont confrontés à des difficultés particulières que les structures traditionnelles de soutien universitaire et social ne parviennent souvent pas à prendre en compte, et encore moins à résoudre. Face à ce constat, Release Point Education a été fondé pour combler cette lacune et travailler avec les collègues et universités du Canada à l'établissement de cadres universitaires inclusifs et pour servir d'intermédiaire permettant aux apprenants issus du milieu militaire d'effectuer une transition sans heurts, de s'épanouir et, à terme, de réussir leur carrière après leur service.

Ma tâche consiste à travailler en collaboration étroite avec les collègues et les universités pour développer et mettre en œuvre des stratégies qui ne sont pas simplement des solutions génériques, mais qui sont parfaitement adaptées aux besoins particuliers des apprenants issus du milieu militaire. Nos efforts visent à créer les meilleurs environnements d'apprentissage possible pour les étudiants en façonnant la culture universitaire et en en faisant des communautés fondées sur la compréhension, le respect et les opportunités. En d'autres termes, du point de vue du milieu militaire, nous cherchons à améliorer les systèmes, les procédures et les processus existants, tout en encourageant de nouvelles initiatives.

La recherche empirique démontre clairement l'importance capitale de la mise en place de systèmes de soutien personnalisés pour les apprenants issus du milieu militaire. L'éducation et la formation sont des outils essentiels pour la réussite de la transition. Un parcours universitaire est en fait adaptable à l'infini.

En partageant des pratiques exemplaires, en tirant parti d'expériences personnelles et en plaidant continuellement pour la reconnaissance du parcours unique des apprenants issus du milieu militaire, Release Point Education s'efforce d'établir une nouvelle norme au sein de l'écosystème de l'enseignement postsecondaire. Notre objectif est que chaque apprenant issu du milieu militaire qui entre sur un campus canadien se sente équipé, soutenu et valorisé, non seulement pour ses contributions passées, mais aussi pour son immense potentiel en tant qu'étudiant et futur chef de file au sein de nos collectivités.

Mes liens avec les vétérans ne se limitent pas aux établissements d'enseignement postsecondaire. Je travaille avec Du régiment aux bâtiments et Respect Canada, et je suis notamment membre bénévole du Groupe consultatif sur l'excellence du service et la transition d'Anciens Combattants Canada. Je suis également commissaire au sein de la Commission d'aide aux anciens combattants de l'Ontario.

En conclusion, la transition des Forces armées canadiennes au monde universitaire et à la vie civile en général devrait être appuyée par un soutien inébranlable, des ressources complètes et une

compréhension profonde des difficultés uniques auxquelles sont confrontés les apprenants issus du milieu militaire. Release Point Education s'engage à être à l'avant-garde de ces efforts, et à travailler sans relâche pour garantir des transitions réussies et réellement significatives.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur cette question essentielle. J'ai hâte de répondre à vos questions et observations.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cathcart.

[Français]

Madame Perron, vous avez la parole pour cinq minutes.

Lieutenant-colonelle (honoraire) Sandra Perron (fondatrice et présidente-directrice générale, Pepper Pod): Je vais commencer, monsieur le président, par corriger le titre: je suis lieutenant-colonelle honoraire.

Monsieur le président, membres du Comité permanent des anciens combattants, bonjour.

[Traduction]

Je vous remercie de m'avoir à nouveau invitée à comparaître devant ce comité. Je ne vois pas de meilleure façon de célébrer la Saint-Valentin qu'en compagnie de 12 de mes politiciens préférés.

Des députés: Ha, ha!

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Je suis lieutenant-colonelle honoraire du Régiment de Hull et je suis une vétérane qui a servi dans le Royal 22^e Régiment.

[Français]

Je suis aussi la fondatrice et présidente-directrice générale du centre Pepper Pod, un centre de ressourcement pour vétérans.

Plus de 300 femmes ont obtenu leur diplôme de notre programme Lifeshop. Dans le cadre de ce programme, nous offrons une fin de semaine de ressourcement soit aux femmes qui sont des vétérans ou qui vont le devenir sous peu, soit à celles qui sont des épouses de militaires ou qui sont de la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC.

J'aimerais d'abord parler brièvement de ce qu'Anciens combattants Canada fait de bien, selon les vétérans qui participent à nos programmes.

Premièrement, le programme Allocation pour études et formation, ou AEF, est extrêmement bien accueilli et apprécié.

Deuxièmement, les réponses aux réclamations semblent être fournies un peu plus rapidement qu'auparavant et, en général, elles sont traitées de façon équitable.

Troisièmement, Anciens combattants Canada a récemment favorisé certaines inclusions propres au genre pour les handicaps tels que la dysfonction sexuelle féminine, et cela a également été fort apprécié.

Voici cependant les domaines dans lesquels il reste encore beaucoup de choses à faire, toujours selon les femmes qui participent à nos programmes.

Premièrement, il y a les services médicaux après la transition. Une vétérane qui, à la fin de sa carrière, décide de retourner dans sa province d'origine ou dans son lieu de résidence prévu, qui se trouve dans une autre province, doit y avoir vécu trois mois avant de demander une carte d'assurance-maladie et, par la suite, attendre encore de deux à trois mois avant de l'obtenir.

Selon ce que me disent les vétéranes, elles ne peuvent pas s'inscrire sur une liste d'attente pour consulter un médecin tant qu'elles n'ont pas leur nouvelle adresse. Je sais que cela est différent pour les familles, mais les femmes militaires qui quittent les Forces armées canadiennes et qui deviennent vétéranes doivent relever ces défis.

Sans médecin, une vétérane ne pourra pas obtenir d'ordonnance pour des services tels que la réadaptation ou la physiothérapie. En attendant, elle doit payer de sa poche pour aller au privé ou aller à l'urgence, deux options qui sont inacceptables. Pour combler cette lacune, les membres nouvellement retraitées devraient avoir accès à des rendez-vous virtuels avec un médecin par le truchement d'un programme national d'Anciens combattants Canada. Le médecin pourrait prescrire ces services jusqu'à ce que le système provincial entre en vigueur.

• (1650)

[Traduction]

Le deuxième point est la santé des femmes. J'en ai déjà parlé. Les femmes qui quittent les forces armées après environ 25 ans de service sont souvent au stade de la périménopause. Elles ont travaillé dans un environnement au sein duquel on n'aborde généralement pas les sujets comme la ménopause et autres. Vous ne pouvez pas savoir combien de femmes assises autour de la table de notre centre ne se rendent pas compte que certains de leurs symptômes sont tout à fait normaux ou liés à des changements tout à fait naturels de leur corps. Comment les femmes peuvent-elles en savoir aussi peu sur leur corps? En outre, le manque de connaissances, de compréhension et de compassion de certains médecins donne à ces vétéranes l'impression qu'elles font une dépression nerveuse, ce qui peut aboutir à un isolement inutile.

Le troisième point est Canada Vie. C'est un désastre. Je n'en dirai pas plus.

Le quatrième point est le Soutien social aux victimes de stress opérationnel. Ce programme a accompli un travail remarquable en créant des forums au sein desquels les vétérans peuvent se réunir, partager leur histoire et guérir ensemble. Des réunions de groupe guidées sont organisées dans tout le Canada. Le problème est que ces groupes de vétérans reflètent souvent les caractéristiques démographiques de nos militaires. Ils comprennent principalement des hommes blancs hétérosexuels. C'est une bonne chose pour eux. Ils ont grand besoin de ce service.

Cela dit, les vétéranes me disent qu'elles ne veulent pas participer à ces réunions, où l'on trouve surtout des hommes, et qu'elles ne veulent pas qu'on leur dise prendre part aux groupes de conjoints. Les groupes de conjoints doivent avoir leurs propres discussions, car il s'agit d'histoires distinctes. Certaines femmes transgenres ont également déclaré qu'elles ne se sentaient pas en sécurité lors de ces réunions.

Enfin, nous aimerions exprimer notre reconnaissance envers la ministre des Anciens Combattants, l'honorable Ginette Petitpas Taylor et ses cadres supérieurs, qui ont passé toute une journée au

Pepper Pod, pendant laquelle ils ont écouté les histoires de nos vétéranes et ont même cuisiné pour le groupe Lifeshop à venir. Elle s'est montrée sincère, dévouée et très attentionnée à l'égard de nos vétéranes.

[Français]

Je vous remercie de l'important travail que vous accomplissez. La transition de la vie militaire à la vie civile est un moment crucial et bouleversant dans la vie d'une vétérane ou d'un vétéran. Même après avoir remis notre équipement et nos uniformes, l'armée constitue comme une seconde peau pour nous. Je vous prie donc de continuer vos efforts pour améliorer la transition de la vie militaire à la vie civile des vétérans et des vétéranes.

Le président: C'est bel et bien notre objectif.

Madame Perron, je vous remercie du service rendu au pays, et je vous souhaite une joyeuse Saint-Valentin.

[Traduction]

Passons maintenant à Hommage aux Femmes Militaires Canada. J'invite la capitaine de corvette à la retraite Rosemary Park, fondatrice, à commencer ses cinq minutes.

Mme Rosemary Park (capitaine de corvette (à la retraite), fondatrice, Hommage aux Femmes Militaires Canada): Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

J'ai lu que l'ordre autorisant cette étude avait deux objectifs: en apprendre davantage sur la période de transition immédiate pour les personnes qui quittent le service militaire et savoir comment Anciens Combattants Canada et les organismes de service aux vétérans peuvent atteindre les nouveaux vétérans pour leur faire part des options que leur offre Anciens Combattants Canada.

Ces deux objectifs sont louables, mais je pense qu'ils ne sont pas suffisants si le public cible l'étude relative au changement commence par Anciens Combattants Canada, s'appuie sur cet organisme et se limite à celui-ci, ou si le rôle des organismes de service aux vétérans consiste uniquement à aider les nouveaux vétérans dans leurs interactions avec Anciens Combattants Canada. Ces deux points de départ font d'Anciens Combattants Canada le vecteur et le décideur de ce qui est nécessaire et financé, et limitent l'objectif des organismes de service aux vétérans à la prise en charge des membres qui quittent le service en uniforme. Dans les deux cas, c'est le statu quo.

Et si cette étude tenait compte du point de vue et de l'intérêt de la personne et de la collectivité dans leur ensemble? Et si l'étude intégrant la collectivité même que les vétérans choisissent, ainsi que les activités et les services qu'ils utiliseront? Et s'il s'agissait d'un plan d'action national? Et si les quelque 60 organismes de soutien aux vétérans du Canada — et je fais ici une estimation — et les 250 organismes de soutien au total des collectivités répertoriées par Respect Canada, vers lesquels Anciens Combattants pourrait se tourner en premier lieu, faisaient partie d'un secteur sans but lucratif existant beaucoup plus vaste d'environ 170 000 organismes constitués en société? Et si nous mobilisions ces organismes?

Ce secteur joue un rôle économique, social et politique dans la création d'un bien public commun pour le Canada. Selon l'Agence du revenu du Canada, en 2020, il a contribué à hauteur de 185,7 milliards de dollars au PIB du Canada, soit 9 % de celui-ci. Ce chiffre est plus important que celui des secteurs de la construction ou des transports, par exemple. Si l'on exclut les organismes publics à but non lucratif — et il en existe, notamment les universités et les hôpitaux — les sociétés à but non lucratif communautaires et commerciales de ce secteur employaient environ 630 000 salariés à temps plein et 238 000 salariés à temps partiel, et ont effectué plus de deux milliards d'heures de bénévolat en 2017.

C'est pratiquement l'objectif et la définition même d'une transition sans heurt pour les militaires afin qu'ils continuent à servir le Canada. Les compétences élevées acquises par les militaires et leur motivation lorsqu'ils quittent les forces armées sont facilement applicables, mais cette transition reliant les vétérans et ce secteur n'a pas été créée et n'est pas exploitée. Je peux donner quatre exemples précis tirés de présentations que j'ai faites sur ce sujet en 2022 et 2023. Il s'agit d'exemples d'éloignement entre militaires et civils, d'occasions manquées et d'urgences nationales dans lesquels les femmes et les hommes du service ne sont pas mobilisés pour apporter leurs compétences, leur expérience et l'avantage qu'ils apportent à la résolution des problèmes au niveau des collectivités locales et de la société civile.

Nous devons être audacieux et ne pas compter sur le ministère des Anciens Combattants pour tracer la voie à suivre. Je me fonde sur les connaissances que j'ai acquises au cours de mes 20 années de service en uniforme et de mes 32 années de service communautaire dans le secteur sans but lucratif — également appelé secteur communautaire, secteur de la société civile, troisième secteur économique du Canada, secteur non gouvernemental ou secteur bénévole, comme vous voudrez — en tant que fondatrice, présidente, membre de conseil d'administration et bénévole pour des dizaines d'organismes et de groupes sans but lucratif; en tant que membre de médias de la société civile, de conseils scolaires, d'universités, de comités consultatifs de santé publique, municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux; et, depuis sept ans, en tant que vétérane qui s'est concentrée sur la création d'Homage aux Femmes Militaires Canada, une association militaire mandataire à but non lucratif qui soutient les vétéranes.

• (1655)

En résumé, je travaille dans le secteur sans but lucratif du Canada et j'en vois la nécessité pour la stabilité de la démocratie, de la société civile, de l'économie, de la défense et de la sécurité du Canada. Si nous envisageons cette tâche comme un plan d'action national, je suis surprise que l'on n'intègre pas ce troisième secteur de manière stratégique, intentionnelle et opérationnelle dans la réflexion d'Anciens Combattants Canada et des Forces armées canadiennes, dans les engagements liés aux anciens combattants et aux citoyens, et dans les applications de la société civile.

Merci.

• (1700)

Le président: Merci beaucoup, madame Park.

Commençons la première série de questions, qui durera six minutes chacune. J'invite M. Blake Richards à commencer.

M. Blake Richards: Tout d'abord, je remercie tous les intervenants pour leurs présentations très instructives.

Merci à ceux d'entre vous qui ont servi notre pays tant pour leur service au sein de l'armée que pour le service qu'ils rendent aujourd'hui aux autres vétérans.

Un ancien combattant en transition vers la vie civile a besoin d'un certain nombre de choses pour réussir. Ils ont notamment besoin de ce que j'appellerai des soutiens traditionnels: les programmes et les avantages disponibles; les médecins, comme l'a mentionné la lieutenant-colonelle Perron; et l'accès à un soutien médical adéquat. Le fait d'avoir un médecin de famille est un élément essentiel, et c'est une difficulté importante à l'heure actuelle, cela ne fait aucun doute. J'espère que nous aurons l'occasion de poser des questions à ce sujet.

Je pense que le soutien par les pairs en fait également partie. Le sentiment d'utilité est un autre élément. Souvent, lorsque l'on sort des forces armées, on cherche un but qui remplace celui que l'on ressentait dans les forces armées. Une carrière est évidemment importante pour la plupart des personnes, sinon pour toutes.

Il leur faut bien sûr également un endroit où vivre. Je vais commencer par ce point avant d'aborder les autres.

J'aimerais demander à M. Cathcart de nous parler de cette question et des personnes avec qui il travaille dans le cadre de son programme et de ses activités de conseil. Avez-vous connaissance de cas d'anciens combattants qui sont devenus sans-abri ou qui sont mal logés dans la situation actuelle?

M. Darryl Cathcart: Oui, merci pour cette question.

Dans le cadre de ma collaboration avec Du régiment aux bâtiments Canada — un organisme sans but lucratif qui permet aux réservistes, aux vétérans, aux membres de leur famille immédiate et aux cadets supérieurs d'accéder au secteur syndiqué de la construction grâce à une série de renvois complexes —, nous avons établi un partenariat dans la région du Grand Toronto avec les Good Shepherd Ministries, l'un des ministères les plus importants de la région du Grand Toronto, dans le cadre duquel nous menons des activités de sensibilisation à l'intention des vétérans qui ne sont pas logés. Un certain nombre de personnes au sein des Good Shepherd Ministries nous aident à remplir cette fonction.

Un, c'est déjà trop, mais nous avons rencontré un certain nombre de vétérans non logés ou confrontés à un large éventail de problèmes psychosociaux. Au bout du compte, l'objectif des Good Shepherd Ministries est de veiller à ce que l'on réponde à leurs besoins dans un premier temps, puis nous intervenons et commençons à travailler sur l'emploi pour repérer et traiter certains des problèmes dont vous avez parlé: sentiment d'utilité, emploi, logement, logement à long terme, etc. Nous travaillons en étroite collaboration avec les Good Shepherd Ministries.

Pour ce qui est des chiffres, nous ne disposons pas de bonnes données. Il est très difficile de confirmer le service au sein des Forces armées canadiennes. Certaines personnes non logées hésitent à s'identifier, mais nous travaillons en étroite collaboration avec celles qui le font pour répondre à leurs besoins.

Merci.

M. Blake Richards: Merci.

Dieu soit loué pour des endroits comme les Good Shepherd Ministries, qui prennent le relais quand le gouvernement ne répond pas aux besoins de nos vétérans et les laisse tomber. Je vous remercie du travail que vous faites en partenariat avec eux pour rendre cela possible.

Puis-je continuer avec vous? Au sujet de la formation professionnelle et de ce qui en retourne, j'ai souvent entendu des vétérans dire qu'ils ne sont pas en mesure de faire reconnaître les compétences et les connaissances acquises dans le cadre de leurs fonctions dans l'armée, même si elles sont nécessaires à une carrière civile, parce qu'ils ne disposent pas de la paperasse ou des équivalences qui montrent qu'ils les ont acquises dans les Forces armées.

Est-ce quelque chose que vous avez constaté? Qu'est-ce qui pourrait être fait, selon vous, pour que l'expérience concrète qu'ils ont acquise dans les Forces armées puisse être appliquée plus rapidement et plus efficacement à une carrière civile?

• (1705)

M. Darryl Cathcart: C'est une excellente question. C'est une question qui est abordée sous différents angles.

D'abord et avant tout, les collègues, les universités et les établissements qui décernent des titres de compétences prennent cela très au sérieux. Ils sont certainement en train d'examiner un éventail de façons d'accorder des crédits pour l'apprentissage antérieur. En fait, à l'automne 2022 et au printemps 2023, nous avons réussi à conclure plusieurs protocoles d'entente interprovinciaux et intraprovinciaux, ici en Ontario, pour améliorer un peu les choses.

Faire de son expérience dans les Forces armées canadiennes un acquis sur le marché du travail civil est fort complexe. Il y a toujours des façons d'y arriver.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, les établissements civils prennent la question très au sérieux. Partout au pays, ils se penchent sur ce problème, tant dans le cadre de consortiums régionaux qu'individuellement, parce que l'ensemble du milieu universitaire comprend la valeur des vétérans et veut accélérer leur parcours de formation et d'éducation.

C'est quelque chose qui est continuellement exploré et discuté. Il y a plusieurs établissements qui ont très bien réussi à transposer certaines de ces compétences et qualifications acquises en portant l'uniforme, qu'il s'agisse de compétences techniques ou de compétences humaines.

M. Blake Richards: Merci.

Dommage que je n'aie pas plus de temps. J'avais plusieurs autres questions. Malheureusement, je sais que c'est ainsi que cela fonctionne. Même à la Saint-Valentin, on ne me fera pas de faveur.

Le président: Non, je ne peux pas.

C'est maintenant au tour du député Wilson Miao. Vous avez six minutes.

M. Wilson Miao (Richmond-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins et à nos invités d'être ici aujourd'hui.

Bonne Saint-Valentin à tous, ainsi qu'à nos vétérans. Je vous remercie des services que vous avez rendus au Canada.

La transition à la vie civile est difficile. Nous avons entendu cela à de nombreuses reprises. Par l'entremise du président, j'aimerais adresser ma question à la capitaine de corvette Park.

De ce que j'en comprends, la mission d'Hommage aux femmes militaires Canada est de soutenir les femmes militaires canadiennes et leur contribution au Canada. Vous avez entre autres mis l'accent sur le sentiment de communauté et le lien entre les vétérans.

Pouvez-vous expliquer l'importance de ces aspects dans la transition à la vie civile de nos vétérans et ce que leur apporte ce sentiment de communauté?

Mme Rosemary Park: Je suis désolée. Je n'ai pas bien entendu la question.

M. Wilson Miao: Pouvez-vous expliquer l'importance de l'aspect communautaire dans la transition à la vie civile pour les vétérans?

Mme Rosemary Park: Merci.

À ma comparution d'avril dernier, j'ai parlé de l'invisibilité des femmes militaires ainsi que de leur marginalisation. Pendant des décennies, quand elles étaient dans l'armée, elles n'ont pas forcément eu l'occasion d'être vues ensemble ni de travailler ensemble. Aujourd'hui, en tant que civiles, celles qui n'ont pas vécu ce sentiment d'appartenance ont quelques occasions de sentir qu'elles font partie de ce groupe et de trouver un nouveau groupe et un nouvel endroit où vivre ce sentiment.

Le centre de ressourcement des vétérans le Pepper Pod en est un très bon exemple. C'est ici même, à Ottawa. Le Jardin de ressourcement, qui se trouve lui aussi à Ottawa, est un autre organisme sans but lucratif. Sinon, il en existe un autre en Nouvelle-Écosse. C'est tout.

C'est dans les groupes Facebook privés que se cultive le sentiment de connexion. C'est la méthode utilisée à l'heure actuelle. Il y en a quelques autres, comme le Service féminin de l'Aviation royale du Canada.

Les vétérans ont maintenant l'occasion d'accéder à ce qui leur manquait pendant leur service, soit un objectif de vie, mais il n'y a pas forcément de mécanisme de mobilisation correspondant.

• (1710)

M. Wilson Miao: Pensez-vous que, par rapport à certains aspects, nous pouvons suggérer une plus grande implication dans un plus grand nombre de régions au pays afin de créer un sentiment d'appartenance pour nos vétérans, surtout pendant leur transition à la vie civile?

Mme Rosemary Park: Quand les femmes partent, c'est le moment idéal pour établir ce qui existe pour les accueillir. C'est ce que j'appelle le principe de la main tendue; elles peuvent ainsi connaître les possibilités qui s'offrent à elles et savoir ce que font les autres femmes militaires, qui ont déjà quitté l'armée.

Ce genre d'occasion est accessible en ligne, mais pas vraiment en personne.

M. Wilson Miao: Pouvez-vous nous en dire plus sur le genre de défis que rencontrent les vétérans dans leur transition à la vie civile?

Vous avez parlé de l'invisibilité. Comment pouvons-nous soutenir davantage la transition?

Mme Rosemary Park: Évidemment, il y a de nombreux aspects à cela. Pour ce qui est de créer ce sentiment de collégialité, auquel peuvent contribuer d'autres vétérans, Hommage aux femmes militaires fournit entre autres à ces femmes de l'information et des occasions de mettre à contribution leur vécu.

L'occasion qui s'offre à nous se résume ainsi: dites-nous ce qui serait utile aux autres de savoir sur votre service militaire.

M. Wilson Miao: Merci.

Je pense qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais j'aimerais m'adresser à M. Cathcart, présent par vidéoconférence.

Pouvez-vous nous parler davantage de l'allocation pour études et formation et de la façon dont elle aide les vétérans à faire la transition à la vie civile?

M. Darryl Cathcart: Excellent. Je vous remercie de la question.

C'est certainement un programme très solide et exceptionnel qui doit être maintenu. Cependant, il devrait permettre des adaptations et être étudié plus à fond afin d'établir comment nous pouvons mieux servir ceux qui quittent l'armée et se joignent à la réserve, ou peut-être qui se réinscrivent après s'être enrôlés dans la réserve. Peut-être faudrait-il l'étendre aux membres de la famille, vu les difficultés et le temps nécessaire à certains membres de la famille, qui soutiennent leurs proches en uniforme, pour obtenir leurs titres de compétences, qu'il s'agisse d'un diplôme, d'un grade ou d'un certificat.

C'est un programme exceptionnel qui semble bien utilisé. Cependant, il y a certainement place à l'amélioration et au peaufinage, et j'encouragerais Anciens Combattants Canada à s'y employer.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Desilets, vous avez la parole pour six minutes.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Je salue mes collègues et leur souhaite une joyeuse Saint-Valentin. Cela me rappelle que nous avons oublié de nous le souhaiter à la Chambre, tout à l'heure. Peut-être que les débats auraient été moins houleux.

Je remercie nos invités d'être avec nous et du service qu'ils ont rendu au pays.

Madame Perron, selon vous, quelle est la différence entre les hommes et les femmes lorsqu'ils passent de la vie militaire à la vie civile, s'il y en a une?

• (1715)

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Il y a certainement des différences. Les hommes qui sont dans les Forces armées canadiennes ont souvent un plus grand réseau. Ils ont plus de collègues, et ils se livrent à des activités avec eux de façon régulière. Ils vont prendre une bière ou jouer au golf, par exemple. Leur réseau social est très développé.

Par contre, les femmes, qui représentent à peine 15 % des membres des Forces armées canadiennes, n'ont pas accès à beaucoup de femmes au cours de leur carrière, et elles ont donc moins d'occasions de créer des amitiés avec d'autres femmes.

Certaines exercent des métiers où il n'y a pas de femmes du tout. De plus, elles déménagent tous les deux ou trois ans, un peu comme les hommes. Or, les femmes ont besoin d'amitiés plus profondes. Avec le temps, elles délaissent ce côté de leur carrière qui consiste à former des amitiés avec des femmes. C'est pourquoi la transition est plus difficile pour elles quand elles quittent les Forces armées canadiennes. Elles n'ont pas de réseau de femmes pour les soutenir.

M. Luc Desilets: Peut-on dire que la raison d'être du centre Pepper Pod est de faciliter la transition de la vie militaire à la vie civile en créant des groupes d'amitié?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: C'est exactement notre raison d'être.

Nous offrons aux femmes qui quittent la vie militaire de rencontrer un nouveau groupe de femmes. Elles s'assoient ensemble pendant une fin de semaine et elles se parlent de leur histoire. Elles se racontent. Elles sont très vulnérables. Elles forgent donc une amitié très profonde au sein de ce nouveau groupe. Par la suite, elles peuvent poursuivre leur transition.

Plus les vétérans se lient d'amitié, plus elles se soutiennent lorsque certaines combattent des maladies, vivent des divorces, des séparations, ou encore lorsque d'autres suivent des cures de désintoxication. En somme, elles ont le soutien nécessaire lorsqu'elles doivent affronter tous les défis que la vie dresse sur leur chemin.

Cela étant dit, les vétérans se retrouvent, parfois, juste pour aller cueillir des bleuets, d'autres fois pour aller vivre des aventures.

L'amitié entre femmes est importante, surtout pour des vétérans.

M. Luc Desilets: Je n'en doute point.

Vous les recevez combien de temps après qu'elles ont quitté la vie militaire?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Nous pouvons les recevoir deux jours après leur départ ou trente ans plus tard. Vraiment, la différence n'est pas remarquable, parce que les femmes qui ont quitté la vie militaire il y a trente ans portent encore l'uniforme, en quelque sorte, comme c'est le cas pour les femmes ayant quitté la vie militaire depuis deux ans.

Je dis cela en fonction de ma propre expérience, mais aussi de mes observations. Nous accueillons des femmes jeunes et des moins jeunes, tous grades confondus. Il y a beaucoup de différences, et pourtant, elles se réunissent et tissent des liens très profonds.

M. Luc Desilets: Comment pouvez-vous expliquer que certaines peuvent prendre 30 ans avant d'avoir besoin de créer des amitiés?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Je pense qu'elles ont toujours eu ce souci. Toutefois, il n'y a jamais eu de services qui leur offraient l'occasion de créer des amitiés entre femmes ayant vécu les mêmes expériences, ayant évolué au sein d'un même milieu, un milieu qui a une culture propre. Nous leur offrons cette occasion.

M. Luc Desilets: J'encourage mes collègues à visiter l'organisme. C'est vraiment magnifique.

Madame Perron, je suis abonné à la page Facebook de votre organisme. Les photos que vous y mettez sont magnifiques. Je trouve splendide de voir sept ou huit femmes en train de discuter autour d'un feu.

À votre avis, dans un monde idéal, quelle serait la transition idéale? Quels seraient les ingrédients pour qu'une telle transition se déroule de façon idéale?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Premièrement, il faudrait alléger le fardeau bureaucratique lié à la transition, c'est-à-dire la quantité de paperasse et de formulaires que les vétérans doivent remplir.

Deuxièmement, il faut compter sur un bon réseau d'appui qui comprend certainement l'appui de femmes sur plusieurs plans: médical, physique, mental et émotionnel.

M. Luc Desilets: Tantôt, vous m'avez appris que, pour obtenir une carte d'assurance-maladie et avoir accès à des services médicaux, les femmes devaient attendre trois mois ou plus en raison de la bureaucratie, j'imagine.

Comment pourrait-on simplifier les choses pour que les femmes puissent avoir accès rapidement à des services médicaux?

• (1720)

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Les militaires qui quittent les Forces armées canadiennes et qui déménagent dans leur lieu de résidence permanent ne devraient pas être obligés d'attendre trois mois avant d'avoir une carte d'assurance-maladie. C'est tout.

Une exception devrait être faite pour eux. Il faudrait que les militaires, non seulement les femmes, mais aussi les hommes, obtiennent leur carte tout de suite en arrivant dans leur province de résidence après leur service militaire.

M. Luc Desilets: Puisque la santé est une compétence provinciale, y a-t-il, à votre connaissance, des différences entre les provinces à ce sujet? Y a-t-il un modèle à suivre?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Je sais qu'il y a des différences, mais je ne peux pas vous dire exactement en quoi elles consistent. Je sais qu'en Ontario, on peut obtenir la carte santé immédiatement, tandis qu'au Québec, il faut attendre trois mois.

M. Luc Desilets: Ah! ces Québécois!

Merci, madame Perron.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Désilets.

[Traduction]

J'invite maintenant Mme Rachel Blaney à prendre la parole. Vous avez un maximum de six minutes, s'il vous plaît.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Tout d'abord, je tiens à remercier tous les témoins d'aujourd'hui pour leur service et leurs importants témoignages.

Je vais commencer par la lieutenant-colonelle honoraire Perron. J'ai passé du temps au Pepper Pod, et j'ai vraiment aimé cela. J'y ai senti une énergie pleine de soutien et favorable à la création d'un espace sûr. Je tiens à le souligner.

L'une des choses qui me vient à l'esprit quand je pense à la transition — et vous l'avez mentionné dans votre témoignage —, c'est qu'Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes aiment vraiment quand les soins sont normalisés. Je comprends cela, même si, évidemment, cela se traduit souvent par un modèle unique. Nous savons toutefois que ce modèle est à mille lieues de la réalité, ce qui complique grandement les choses pour différents groupes qui font peut-être partie de l'armée, c'est-à-dire les femmes, la communauté 2ELGBT et les personnes autochtones, noires et de couleur.

Vous avez parlé de ces espaces, de ces forums, où les gens peuvent se réunir. Selon vous, du point de vue de la transition, comment les Forces armées canadiennes et Anciens combattants Canada peuvent-ils trouver une façon de rendre cette normalisation plus inclusive et, qui sait, obtenir de meilleurs résultats?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: C'est une excellente question.

Je ne suis pas certain d'avoir toutes les réponses, mais je peux vous dire que Soutien social aux victimes de stress opérationnel fait des choses extraordinaires. Il forme des groupes. Il crée un endroit sûr où les gens peuvent raconter leur histoire, car ce n'est pas tout le monde qui peut le faire en toute sécurité. La seule solution à ce problème est soit d'avoir des groupes précis pour ceux qui ne correspondent pas au modèle traditionnel de l'« homme blanc hétérosexuel » ou d'avoir de tels groupes de portée nationale. Pourquoi pas? Permettez-leur de se rassembler à l'échelle du pays s'ils ne sont pas assez nombreux dans une seule collectivité pour créer un groupe.

Je sais que cela coûte cher. Je sais que cela peut être assez compliqué à faire, mais si vous leur donnez l'occasion de raconter leur histoire, il faut que ce soit dans un espace sûr.

Mme Rachel Blaney: Merci pour votre réponse.

J'aimerais poursuivre avec la capitaine de corvette à la retraite Park.

J'ai vraiment aimé ce que vous avez dit au sujet d'un plan d'action national et d'une véritable collaboration avec le secteur sans but lucratif. J'ai travaillé dans le secteur sans but lucratif pendant de nombreuses années. Souvent, quand j'examinais les politiques gouvernementales, il m'apparaissait évident qu'elles ne s'adressaient pas vraiment aux personnes sur le terrain qui fournissent les services. C'était incroyablement frustrant à certains moments.

Pouvez-vous nous parler de votre vision d'un plan d'action national et de la façon dont vous envisagez la reconnaissance du secteur sans but lucratif dans les efforts des services gouvernementaux visant à changer profondément l'expérience de la transition?

Mme Rosemary Park: Au fédéral, le secteur sans but lucratif n'est pas... Il n'y a pas de financement. Le financement vient, en fait, du provincial. C'est difficile avec le gouvernement fédéral dans ce domaine en grande partie parce que le financement provient des ministères provinciaux. C'est ce qui change la donne.

Ce que nous voyons dans le secteur sans but lucratif, qui est très agile et adaptable parce qu'il a très peu d'argent pour travailler, c'est la création d'organismes nationaux, comme Centraide, les Fondations communautaires du Canada et la Croix-Rouge canadienne. Il y a des entités nationales.

Quand je parle aux représentants de ces organismes nationaux, ils ne s'occupent pas des questions relatives aux vétérans. Ils répondent que cela relève du ministère des Anciens Combattants, que le financement vient d'Anciens Combattants, que vous faites une demande à la Fondation Trillium de l'Ontario, etc. Il ne se passe rien parce qu'on s'imagine que les vétérans sont pris en charge par le ministère des Anciens Combattants, mais, non, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le travail du ministère des Anciens Combattants. Il y a donc un vide. Qui va créer ces solutions communautaires alors que ce n'est pas le travail d'Anciens Combattants et que cela se passe à l'échelle provinciale?

Quand je pense à un plan d'action national, je pense en fait à la participation des dirigeants nationaux de Centraide et des Fondations communautaires du Canada, qui ont déjà de bonnes structures, et au pouvoir de la philanthropie pour que le ministère des Anciens Combattants, comme je l'ai dit, ne soit pas le décideur. Il s'agit plutôt d'une solution communautaire, d'une solution canadienne qui aura des répercussions à l'échelle locale.

Je vais vous donner un exemple... Me reste-t-il du temps, monsieur? Je suis désolée.

• (1725)

Le président: Non.

Une voix: Il vous reste 30 secondes.

Mme Rosemary Park: Il me reste 30 secondes.

J'en ai glissé un mot en avril dernier: où sont les vétérans dans le dossier des catastrophes dues aux changements climatiques qui bouleversent un si grand nombre de collectivités aujourd'hui? Ils ne font pas partie de l'équation.

Il y a Team Rubicon, qui compte 3 000 bénévoles. Nous parlons toutefois de quelque chose de beaucoup plus important. Le ministre Sajjan parle d'un corps civil. Où sont les vétérans dans cet effort de mobilisation? Ce serait le plan national qui permettrait de gérer ces impératifs et ces urgences nationales... Comme je l'ai dit, j'ai présenté d'autres exemples là-dessus.

Le président: Merci beaucoup.

Commençons maintenant la deuxième série de questions.

Madame Wagantall, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais d'abord formuler un bref commentaire pour mettre mes questions en contexte.

Nous étudions la transition à la vie civile. J'en suis à ma neuvième année au sein de cette équipe. Nous avons beaucoup étudié la transition, et au cours de ces années, des décisions ont été prises et des recommandations ont été faites, en particulier sur une transition harmonieuse et sans heurt.

Tout d'abord, nos vétérans ont dit très clairement qu'ils n'étaient pas d'accord avec une simple libération sans préparation préalable. Par conséquent, il a été recommandé que les Forces armées canadiennes assurent un soutien financier tant que certaines choses ne sont pas en place: d'abord l'accès aux soins de santé, mais aussi un logement et une certaine forme d'emploi.

Ce que vous semblez dire, madame Perron, c'est qu'il y a encore des vétérans qui sont libérés sans carte d'assurance-maladie. Elle devrait être émise sur-le-champ, cela va sans dire. Ils restent dans la même province et ils ne devraient pas avoir à attendre trois mois. C'est inacceptable. L'idée de ne pas avoir d'adresse et de ne pas avoir de médecin, ne serait-ce que des consultations médicales en ligne... Dans le cadre de la nouvelle étude que nous menons, nous ne nous penchons plus sur ce qui a déjà été décidé. Nous avons maintenant ces trois projets pilotes de transition. Si je ne m'abuse, il y a maintenant 27 centres de transition à l'échelle du pays.

Quel est votre point de vue? Veuillez répondre par oui ou par non. Est-ce que ces choses devraient être en place avant qu'une personne quitte les Forces armées canadiennes et devienne un vétéran?

Cette personne devrait-elle être un vétéran à la rue ou un vétéran qui profite de ce qu'on a mis en place pour lui? C'est le strict minimum.

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Si une femme ou un vétéran est libéré, disons, à Comox, en Colombie-Britannique, et que sa dernière affectation, ou son dernier choix d'affectation, se trouve au Québec, il n'a pas de carte d'assurance-maladie de la Colombie-Britannique. Il doit attendre trois mois avant de...

Mme Cathay Wagantall: Nous sommes donc d'accord. Je dis simplement que c'est ridicule. C'est quelque chose qui devrait faire partie de l'expérience de transition d'une province à l'autre avant que la personne ne soit libérée et qu'elle soit obligée d'attendre pour obtenir ses médicaments. D'accord, nous sommes sur la même longueur d'onde. Merci.

Je suis préoccupée par la grande importance des réseaux de soutien. Je ne suis pas contre, mais il ne leur incombe pas de répondre à ces besoins fondamentaux. Êtes-vous d'accord?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Oui, tout à fait.

• (1730)

Mme Cathay Wagantall: D'accord. C'est la responsabilité de ces réseaux de transition.

Est-ce que l'une de vous a travaillé avec ces centres de transition afin d'établir la voie à suivre pour répondre aux besoins des vétérans?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Je peux répondre en premier.

L'une des choses que nous avons faites a été de prendre les grands thèmes énoncés autour de la table, ceux dont les femmes nous ont parlé, et de les communiquer aux militaires. Parfois, c'est le groupe de transition. Ils sont attendus au Pepper Pod dans quelques semaines. Parfois, c'est à ce moment-là que tous les dirigeants sortent de l'armée, de la marine et de l'aviation. Ils se sont rendus au Pepper Pod pour entendre certaines de ces préoccupations.

Mme Cathay Wagantall: C'est très utile. Quelqu'un doit les aider à savoir ce qu'ils doivent écouter, je suppose.

Madame Park, dans votre témoignage précédent devant ce comité, vous avez parlé de la nécessité d'améliorer de façon marquée le suivi des dossiers médicaux. Au beau milieu de l'étude sur les femmes, une très jeune femme a subi un traumatisme sexuel en milieu militaire et s'est retrouvée avec une indemnité pour blessure grave, mais ses dossiers n'étaient pas tous au même endroit. Les choses dont on avait besoin se trouvaient ailleurs.

Quand nous parlons de transition, que pensez-vous de l'accessibilité des dossiers médicaux? Devraient-ils être accessibles durant toute la prestation de services aux vétérans?

Mme Rosemary Park: Je n'ai pas participé à cette discussion.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Mme Rosemary Park: Karen Breeck est dans la salle. Elle pourrait vous en parler.

Mme Cathay Wagantall: Oui, c'est peut-être Mme Breeck qui m'en a parlé.

Mme Rosemary Park: Sans être comme les doigts de la main, je crois que...

Mme Cathay Wagantall: Je pense toutefois que nous sommes toutes d'accord, mesdames. N'est-ce pas? Oui. D'accord. Nous allons peut-être garder cette discussion entre nous.

Monsieur Cathcart, à quel moment intervenez-vous dans la vie des vétérans et essayez-vous d'établir l'orientation à leur donner en matière d'emploi? Est-ce une fois qu'ils sont libérés et qu'ils sont devenus des vétérans ou est-ce avant qu'ils quittent les Forces armées canadiennes et qu'ils intègrent une nouvelle sphère dont ils font partie et où on s'attend à ce qu'ils réussissent?

M. Darryl Cathcart: Du point de vue des collègues et des universités, c'est au moment où la personne quitte l'armée. Nous travaillons avec les services aux étudiants afin de présenter le meilleur dossier possible: une combinaison donnée d'expérience militaire et de tel ou tel diplôme ou grade. C'est dans la façon de les combiner pour que la personne soit bien outillée...

Mme Cathay Wagantall: Je suis désolée. Puis-je vous interrompre et vous demander pourquoi il faut attendre qu'ils aient quitté les Forces armées canadiennes?

M. Darryl Cathcart: Par apprenant issu du milieu militaire, on entend quelqu'un qui est dans l'armée, un vétéran ou un membre de la famille immédiate. Tout dépend donc du moment de la vie.

Dans le cas d'une personne qui fréquente un établissement universitaire, nous avons formé des conseillers en emploi sur la meilleure façon d'appliquer cette expérience; cela fait partie du cheminement universitaire. Nous abordons toutefois la question du point de vue du milieu militaire.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Le président: Merci, monsieur Cathcart.

Madame Hepfner, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Mme Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais également remercier tous nos témoins de leurs contributions, de leur présence ici aujourd'hui et de leur service.

Je pense que d'autres anciens combattants sont présents dans la salle. Je vous remercie d'être ici et je vous remercie de nous écouter.

Je souhaite également une bonne Saint-Valentin à tout le monde.

J'aimerais d'abord m'adresser à la lieutenant-colonelle Sandra Perron.

Je tiens absolument à venir visiter le Pepper Pod. Je suis une nouvelle membre du Comité, et je n'ai donc pas les mêmes connaissances que certains de mes collègues ici présents.

Je dois dire que j'ai été frappée lorsque vous avez mentionné que les femmes, lorsqu'elles quittent l'armée, sont généralement en périmenopausse et qu'elles ne comprennent pas leurs symptômes. Je ne pense pas que cela soit propre à l'armée, car c'est le cas partout au Canada. Je sais que lorsque j'ai commencé à ressentir ces symptômes, il y a plusieurs années, c'est grâce à mon entourage que j'ai compris ce qu'il m'arrivait. Nous ne connaissons simplement pas ce sujet. Je tiens à préciser que la plupart des femmes se trouvent dans une situation où elles sont entourées d'un grand nombre d'autres femmes et qu'elles peuvent donc tirer ces renseignements les unes des autres. Elles se soutiennent mutuellement de cette manière. Je ne peux qu'imaginer ce que c'est que d'être dans l'armée et de ne

pas avoir ce genre de soutien pour aider à comprendre ce qui se passe avec son propre corps.

Je pense que nous observons cela aussi dans le monde du travail. En effet, lorsque les femmes accèdent à un poste de haute direction, c'est souvent au même moment qu'elles commencent à ressentir tous ces symptômes physiques supplémentaires sans nécessairement savoir ce qui se passe, et ces symptômes ont d'énormes répercussions.

Pourriez-vous nous décrire plus en détail comment les femmes font face à cette situation et comment nous pourrions commencer à nous pencher sur ce problème et à trouver des solutions pour aider les femmes à comprendre ce qui se passe et à se soutenir mutuellement?

● (1735)

Lcol (honoraire) Sandra Perron: La première chose à faire, c'est d'en parler. Nous devons en parler au sein de l'armée, avant que ces femmes quittent le milieu militaire, et ensuite à l'extérieur de l'armée par l'entremise du système d'Anciens Combattants Canada. Nous devons également en parler entre nous, entre femmes, et nous documenter sur le sujet. Je sais que cette situation n'est pas propre à l'armée, mais voici le défi qui se pose. Les femmes qui quittent l'armée et qui n'ont pas accès à un médecin... Il faut du temps pour obtenir les ressources nécessaires pour faire tester ses niveaux d'hormones ou pour simplement connaître les questions à poser à son médecin afin de comprendre ces changements. Étant donné qu'elles se trouvent dans un environnement où ce sujet est pratiquement tabou et où il n'y a pas d'autres femmes à qui poser des questions, ces femmes font face à un défi unique qu'elles doivent relever lorsqu'elles quittent l'armée, surtout si elles n'ont pas de médecin pour les aider à traverser cette période.

Le meilleur remède est donc d'en parler. C'est ce que les femmes font au Pepper Pod. Elles s'en parlent librement et elles peuvent en rire. Puis elles se rendent compte qu'elles ne sont pas folles, que ce qui leur arrive est tout simplement normal et que c'est une toute nouvelle vie.

Mme Lisa Hepfner: J'avais l'impression de repasser par la puberté. Honnêtement, c'est traumatisant à ce point.

Je sais que nous parlons de transition, mais y a-t-il un moyen d'intégrer cela dans le service militaire, afin de faciliter les choses aux femmes? Je sais que les hommes ne sont pas à l'aise de parler de ce genre de choses, mais y a-t-il un moyen de créer plus de camaraderie au sein de l'armée? Il doit y avoir de nombreux défis à relever, car les gens se déplacent constamment et travaillent dans toutes sortes de services différents.

Je suis frappée par l'idée selon laquelle il n'y a pas — ou qu'il y a peu — de sentiment d'appartenance à la communauté chez les femmes, tant au sein du service qu'après leur départ. Existe-t-il un moyen de faire naître ce sentiment d'appartenance à la communauté pendant qu'elles sont encore en service, c'est-à-dire un autre moyen que les groupes sur Facebook?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Il y a deux façons de procéder. Tout d'abord, oui, les femmes peuvent défendre les intérêts d'autres femmes. Nous sommes en train d'apprendre à faire cela. Nous n'avons pas toujours été nos meilleures amies. Nous avons même souvent été le contraire. Les femmes apprennent à faire cela. Je pense qu'au fil des générations, nous constatons que les femmes se soutiennent de plus en plus entre elles. Deuxièmement, les hommes doivent accepter de se sentir mal à l'aise et commencer à apprendre ces choses. Lorsque je vais à mon régiment, je n'hésite pas à leur dire que j'ai une bouffée de chaleur et que j'ai besoin qu'ils ouvrent une fenêtre. Oui, ils rougissent et sont un peu gênés, mais ils en parlent ensuite.

Des jeunes de 25 ans commandent des pelotons dans lesquels se trouvent des femmes en ménopause ou en périménopause. Ils doivent être mis au courant que les femmes ne dorment pas beaucoup pendant cette phase, qu'elles ont des bouffées de chaleur ou tous les autres symptômes connexes.

Mme Lisa Hefner: C'est très bien.

Madame Park, avez-vous quelque chose à ajouter? Il ne reste que 30 secondes.

Mme Rosemary Park: J'aimerais encore parler de Karen Breeck, qui a lancé une série de six enregistrements, je crois, pour décrire la vie militaire à l'intention des médecins de famille. Il y en avait peut-être plus, mais deux d'entre eux concernaient les femmes.

Une voix: Il y avait neuf enregistrements.

Mme Rosemary Park: Il y avait donc neuf enregistrements. C'est incroyable ce qu'elle a fait avec l'Université d'Ottawa pour aider les médecins de famille de l'extérieur à comprendre ce qu'est la vie militaire, en particulier pour les femmes. Ces types de films faciles à regarder, car ils ne durent que quelques minutes, sur l'expérience vécue dans l'armée ne sont pas seulement liés à l'inconduite sexuelle — même si c'est le sujet principal.

Mme Lisa Hefner: C'est ce que nous entendons aujourd'hui.

Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

[Français]

Avant de passer au prochain groupe de témoins, j'aimerais accorder deux courtes interventions.

Monsieur Desilets, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Madame Perron, nous avons reçu un témoin, lundi dernier, si ma mémoire est bonne, qui m'apprenait que, dans certains cas, des militaires ont la possibilité d'être suivis par un médecin pendant un an, une fois qu'ils ont quitté les forces.

Est-ce que cela vous dit quelque chose?

• (1740)

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Vous dites qu'un militaire qui sort...

M. Luc Desilets: Il pourrait être suivi par un médecin militaire pendant un an.

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Si je ne me trompe pas, la personne qui vit avec un handicap, par exemple, peut faire une réclamation en plus d'avoir accès à un médecin.

M. Luc Desilets: Cela dit, vous souhaiteriez que tous les militaires puissent avoir accès à un médecin une fois qu'ils ont quitté les forces.

N'est-ce pas?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Ils devraient au moins pouvoir y avoir accès jusqu'à ce qu'ils trouvent eux-mêmes un médecin.

M. Luc Desilets: D'accord, je comprends.

Selon vous, y a-t-il un lien direct entre une transition réussie et l'itinérance?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Sur le plan scientifique, je ne peux pas le confirmer, mais, selon ce que je vois, il y en a une.

Une femme qui effectue une bonne transition, c'est-à-dire une transition saine, qui est suivie et qui possède un bon réseau, va probablement être moins exposée au risque de se retrouver dans la catégorie des sans-abris ou en situation d'itinérance.

M. Luc Desilets: D'après vous, y a-t-il une augmentation de l'itinérance dans la région de la capitale nationale?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Je ne le sais pas.

Cela dit, je suis souvent en contact avec les organismes Les Bergers de l'espoir et La Mission d'Ottawa. Je leur demande de nous envoyer les femmes vétéranes, s'ils en rencontrent, afin que nous les aidions et que nous trouvions les ressources appropriées pour elles.

Je n'ai pas de confirmation à vous donner pour ce qui est de l'augmentation de l'itinérance.

M. Luc Desilets: Il n'y a pas de problème. Vous ne pouvez pas avoir réponse à tout.

Les militaires peuvent suivre une formation de deux ou trois jours sur la transition. Cette formation est-elle adéquate? Sinon, que faudrait-il modifier ou bonifier? Que manque-t-il à cette formation?

Lcol (honoraire) Sandra Perron: La durée de la formation est plus longue que deux ou trois jours. Tout un système de transition a été mis en place. Ainsi, on propose des cours, de la formation, en plus d'offrir du soutien et l'accompagnement par des mentors. Les outils mis en place pour aider les militaires qui quittent les forces sont extraordinaires.

M. Luc Desilets: Merci.

Le président: Merci, monsieur Desilets. Vous avez eu la parole pendant exactement deux minutes et demie.

[Traduction]

Madame Rachel Blaney, vous avez la parole. Vous avez deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais revenir à Mme Perron et à Mme Park pour aborder une autre question, car j'aimerais savoir si elles en ont entendu parler.

J'entends de plus en plus d'anciens combattants dire qu'ils ont vraiment du mal à trouver un logement pendant la période de transition. Il semble que ce soit une préoccupation croissante, en particulier en raison du coût des logements. J'aimerais donc savoir si vous entendez la même chose et si vous connaissez l'impact de cette situation sur la transition.

Il y a un autre aspect qui me semble très important — et je n'ai pas encore entendu des témoignages sur ce sujet —, et ce sont les anciens combattants célibataires. En effet, j'entends aussi beaucoup dire que lorsque les anciens combattants célibataires quittent l'armée et effectuent la transition, ils n'obtiennent pas vraiment le même niveau de soutien. Par exemple, ils n'ont pas accès à une personne de confiance qui pourrait les accompagner et faire des choses qu'un conjoint ou un enfant pourrait faire pour eux.

J'aimerais que vous nous parliez de ce que vous entendez au sujet de la période de transition lorsqu'il s'agit de la question du logement et des réalités vécues par les anciens combattants célibataires.

Lcol (honoraire) Sandra Perron: Oui, j'ai entendu parler de ces choses. Je l'ai entendu surtout de la part de mères célibataires qui sont d'anciennes combattantes, qui ont fait la transition et qui ont eu de la difficulté à trouver un nouveau logement. La plupart d'entre elles aimeraient acheter une maison, mais elles n'ont jamais eu l'occasion de se constituer un capital parce qu'elles ont déménagé fréquemment. De plus, leurs taux d'intérêt ont été bloqués il y a cinq ans, mais elles ont dû déménager et obtenir un nouveau taux d'intérêt. C'est donc aussi un défi pour ces femmes.

Oui, c'est certainement un problème.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Mme Rosemary Park: C'est la nature même de leur travail qui fait en sorte que les militaires ne restent pas au même endroit. Ils ne s'enracinent pas. Je ne sais pas si on peut dire que cette transférabilité qui empêche les gens de se bâtir un capital est propre aux militaires. Je ne sais pas si c'est propre à l'armée, mais je pense que le nombre de femmes célibataires — en particulier lorsqu'elles vieillissent — qui sont plus à risque sur le plan financier est un indicateur sur lequel aucune étude n'a été menée. Il y a d'autres éléments que nous ne connaissons pas.

Je suis en communication avec plusieurs chercheurs en gérontologie et nous allons nous pencher sur la question des femmes célibataires qui vieillissent, car nous ne connaissons pas leur situation.

• (1745)

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame Blaney.

C'est maintenant que prend fin cette partie de la séance avec le premier groupe de témoins.

Au nom des membres du Comité, j'aimerais remercier les témoins d'être venus, d'avoir participé à cet exercice, d'avoir répondu à nos questions et de nous avoir informés encore davantage sur la transition de la vie militaire à la vie civile.

Je voudrais d'abord remercier M. Darryl Cathcart, consultant en éducation, qui a témoigné à titre personnel par vidéoconférence.

J'aimerais aussi remercier la lieutenant-colonelle honoraire, Mme Sandra Perron, fondatrice et présidente-directrice générale de Pepper Pod; et la capitaine de corvette à la retraite, Mme Rosemary

Park, fondatrice de l'organisme Hommage aux femmes militaires Canada.

Je suspends la séance pour quelques minutes, le temps de saluer nos témoins et d'accueillir les nouveaux.

La séance est suspendue.

• (1745)

(Pause)

• (1750)

Le président: Nous reprenons la séance.

Notre séance se déroule dans le cadre de l'étude sur la transition de la vie militaire à la vie civile.

Je souhaite la bienvenue aux témoins et les remercie d'être avec nous. Nous leur sommes reconnaissants de participer à cette réunion. Je les invite à s'adresser à la présidence lorsqu'ils répondent aux questions des députés.

Nous recevons M. Luc Fortier, vice-président à la direction du Québec, de la Légion royale canadienne.

[Traduction]

Nous accueillons également Mme Donna Van Leusden Riguidel, directrice du Survivor Perspectives Consulting Group.

Chaque témoin aura cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Nous leur poserons ensuite des questions.

• (1755)

[Français]

Je commencerais donc par M. Fortier.

On m'apprend que M. Fortier veut être galant et qu'il cède sa place à Mme Riguidel.

[Traduction]

J'invite maintenant Mme Riguidel à prendre la parole. Elle a cinq minutes.

Mme Donna Van Leusden Riguidel (directrice, Survivor Perspectives Consulting Group): Je vous remercie.

Bonjour tout le monde.

J'ai décidé avant de venir ici que je ne prendrais pas — je l'espère — les cinq minutes qui me sont imparties, car je vais tenter de garder le plus de temps possible pour les questions, mais j'ai quelques points à souligner.

J'ai comparu à plusieurs reprises pour parler des traumatismes sexuels en milieu militaire et des survivants. Je n'insisterai donc pas sur ces points, mais ils entreront certainement en ligne de compte. Il y a actuellement quelques enjeux qui devraient être assez faciles à résoudre. D'une part, il existe actuellement un mouvement au sein des unités et des centres de transition qui tente d'empêcher les survivants de s'adresser aux médias. Des courriels officiels ont été envoyés aux survivants pour leur demander de signer un document similaire à un accord de confidentialité, ce qui les empêche de raconter leur histoire aux médias.

Comme nous le savons tous, il s'agit d'une violation directe d'autres directives qui existent déjà pour les Forces armées canadiennes. J'invite donc tous les intervenants du gouvernement à intervenir pour mettre un terme à cette pratique, car elle fait non seulement peser sur les survivants un sentiment de honte permanent, mais elle les empêche également de raconter leur propre histoire aux médias et de le faire comme ils le souhaitent.

Par ailleurs, il existe actuellement un enjeu qui me touche personnellement et qui, je l'imagine, commencera à toucher d'autres personnes. Avant d'en parler, je tiens à préciser que la dernière enquête de Statistique Canada a révélé qu'un réserviste sur cinq subira un traumatisme sexuel en milieu militaire au cours de sa carrière. À l'heure actuelle, compte tenu des faibles taux de recrutement et de tout le reste, on s'appuie fortement sur la Première réserve pour occuper des postes qu'elle n'occupait pas auparavant, en particulier dans les métiers pour lesquels le recrutement est un peu plus difficile.

J'ai été officière des affaires publiques et réserviste de classe B pendant la majeure partie de ma carrière. Je travaillais à temps plein comme réserviste et, à ce titre, j'ai travaillé à Winnipeg, à Edmonton et à Ottawa. J'ai été libérée à la fin du mois de mars 2022 à titre de réserviste de classe B en raison d'un traumatisme sexuel en milieu militaire, qui est une blessure liée au service.

Un réserviste qui quitte l'armée a droit à ce qu'on appelle un « retour à la maison ». Il s'agit d'une prestation offerte jusqu'à un an après la libération et qui permet à l'armée de réinstaller le réserviste à l'endroit d'où il avait été déplacé. Cela me permettrait donc de retourner à Edmonton ou dans un autre endroit au Canada sans dépasser le coût de mon retour à Edmonton.

Je ne peux pas me prévaloir de cette indemnité, car lorsque j'ai quitté l'armée, je suivais encore une thérapie, et je la suis toujours aujourd'hui. Mon état a évolué au point où on m'a diagnostiqué une fibromyalgie en septembre dernier. Cependant, mon indemnité de déménagement a expiré un an après la fin de mon service. J'ai demandé une prolongation, mais on m'a répondu qu'il n'existait pas de politique permettant de prolonger cette indemnité de déménagement pour les réservistes.

Les membres de la Force régulière sont autorisés à prolonger ce qu'on appelle un « déménagement au domicile projeté ». Ils sont autorisés à le prolonger pendant deux ans, puis ils peuvent ensuite profiter d'une prolongation allant jusqu'à cinq ans après leur libération s'ils disposent d'un soutien médical à cet effet. Cette prolongation est généralement accordée, car on considère qu'il est facile de l'accorder en signe de soutien aux personnes qui ont quitté l'armée en raison d'une blessure. Les réservistes n'ont pas droit à cette prolongation.

Je crois comprendre qu'il s'agit d'une lacune dont les gens viennent tout juste de prendre connaissance. Je ne suis pas la seule personne concernée. Je la considère de la même manière que les lacunes qui ont été portées à notre attention après la fusillade qui a eu lieu sur la Colline du Parlement, lorsque nous avons perdu un réserviste et que les gens se sont soudain rendu compte que les réservistes n'avaient pas droit aux mêmes prestations de décès que les membres de la Force régulière. C'est donc un peu la même idée dans ce cas-ci.

Oui, il y a des lacunes nécessaires. À titre de réserviste de classe B, je gagne un salaire un peu moins élevé. Je n'ai pas besoin de déménager. Je peux postuler à des postes qui peuvent m'obliger

à déménager. Je gagne donc un peu moins. J'accepte tout à fait cela, mais le fait que je ne sois pas en mesure d'obtenir de l'aide pour un déménagement dans un endroit qui offre des soutiens plus importants ou dans une autre maison... La maison dans laquelle j'habite actuellement a de nombreux escaliers. Ma fibromyalgie pourrait s'aggraver au point de m'empêcher de me déplacer dans ma propre maison, mais je n'ai pas droit à cette prestation parce que j'étais réserviste à temps plein. J'aimerais donc attirer l'attention du Comité sur ce point.

Par ailleurs, il y a aussi quelques questions moins urgentes. L'une d'entre elles concerne l'allocation pour études et formation. Les personnes qui servent dans l'armée pendant 12 ans ou moins, ou pendant plus de 12 ans, ont droit à un certain montant de financement au titre de l'allocation pour études et formation pour aller à l'université ou pour poursuivre des études, mais des règles très strictes régissent l'utilisation de cet argent. En effet, cet argent ne peut être utilisé que pour aller à l'université ou faire des études du même type.

J'aimerais que cette politique soit élargie pour permettre aux gens de suivre d'autres types de cours qui les intéressent ou d'utiliser cet argent pour les aider à financer une entreprise ou un programme d'entrepreneuriat ou quelque chose qui permettrait à ces personnes de devenir elles-mêmes des employeurs. Je pense que ce serait une très bonne façon pour le gouvernement de démontrer son soutien aux anciens combattants.

• (1800)

Pour le dernier point, je vais revenir brièvement sur les entrepreneurs. Je sais que je suis partielle parce que je suis entrepreneure, mais aux États-Unis, il existe actuellement un système en vertu duquel un certain pourcentage des contrats annuels du gouvernement doit aller à des entreprises appartenant à des anciens combattants. Il existe également une catégorie distincte pour les entreprises qui appartiennent à des anciens combattants handicapés et une autre catégorie pour les entreprises qui appartiennent à des anciennes combattantes. Il s'agit de faibles pourcentages dans l'ensemble, et ce n'est pas nécessairement une garantie, mais cela signifie qu'on peut présenter une demande pour être l'une de ces entreprises. Cela pourrait ensuite ouvrir toute une série d'autres possibilités.

Ce sont donc les points que je souhaitais aborder. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Riguidel.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Fortier.

Monsieur Fortier, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Luc Fortier (vice-président, direction du Québec, Légion royale canadienne): Monsieur le président, messieurs, mesdames, je vous remercie beaucoup.

Aujourd'hui, je témoigne à titre de vice-président et d'officier d'entraide pour la Légion royale canadienne, mais les exemples que je vais donner sont ceux que j'ai vécus personnellement.

Il y a probablement beaucoup de vétérans qui sont comme moi. Ce que je vais dire aujourd'hui est donc typique d'un vétéran blessé.

Je m'appelle Luc Fortier, et je suis un vétéran blessé à la retraite. Je suis vice-président de la Direction provinciale du Québec de la Légion royale canadienne. Je m'occupe des officiers d'entraide.

Comme vous le savez, beaucoup de programmes sont offerts aux vétérans, dont le Service d'aide auprès d'Anciens Combattants Canada, le programme Soutien par les pairs, dans le cadre duquel on offre le programme Soutien social; blessures de stress opérationnel, ou SSBSO, et les cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel, ou TSO, pour n'en nommer que quelques-uns.

Tous ces beaux programmes ne servent pas à grand-chose si les vétérans ne sont pas capables de cocher la case 1, c'est-à-dire d'avoir accès à un médecin. Pour accéder à un programme, il faut avoir un médecin. C'est aussi simple que cela.

Pendant mon témoignage, je vais me prendre pour exemple pour décrire le vétéran type. Mes propres démarches aideront d'autres vétérans à aller plus loin.

Présentement, je vis beaucoup d'anxiété, juste parce que je suis ici parmi vous, mais cela me fait quand même du bien d'être ici. On peut dire aussi que les vétérans sont tous comme cela.

Je compte 32 ans de service comme fantassin pour le Royal 22^e Régiment. J'ai vécu huit déploiements. Pendant ma carrière, j'ai subi beaucoup de blessures physiques et non physiques qui ont nécessité beaucoup de visites chez le médecin.

En 2012, j'ai reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique, ou ÉSPT, grave, accompagné de nombreux problèmes de santé mentale. L'un des symptômes qui me dérange beaucoup, c'est l'agoraphobie.

Aujourd'hui, il m'a donc été extrêmement difficile de sortir de chez moi. Sortir de la maison au quotidien est quasi impossible pour moi. Pour être ici — je vous remercie de m'avoir invité —, j'ai relevé un gros défi.

Aller voir un médecin, c'était facile quand j'étais encore en service. Tout ce que j'avais à faire, c'était me présenter à la parade des malades, passer au triage et le tour était joué. Une heure plus tard, j'étais de retour à mon unité ou à la maison, selon mon état.

Le jour où on se fait dire qu'on nous retire des Forces armées pour des raisons médicales, on nous dit aussi de ne pas oublier de présenter une demande pour obtenir sa carte soleil.

Je n'ai jamais eu de carte soleil. Quand je suis entré dans les Forces armées, on m'a dit que c'était interdit.

Il m'a fallu beaucoup plus que trois mois avant de recevoir ma carte soleil, parce qu'on était en pleine pandémie. Je possède donc une carte sans photo.

Dans mon cas, on m'a dit qu'il serait temps que je cherche un médecin, ce que j'ai fait en 2018. Aujourd'hui, en 2024, je n'ai toujours pas de médecin.

À ma sortie des Forces armées, j'ai reçu une tonne d'ordonnances, mais elles ne m'ont servi à rien. À moins d'avoir un médecin ou une organisation qui nous aide, on ne peut pas les faire renouveler.

De plus, on nous dit qu'il existe une application pour nos téléphones, qui s'appelle Maple. On peut l'utiliser gratuitement pendant un an. Si jamais on a un problème médical, on n'a qu'à l'utiliser pour voir ce que cela donne. Je l'ai fait, parce que j'avais un gros problème médical, et on m'a dit d'aller voir mon médecin de famille. C'est un peu embêtant.

Au moins, ce qui est rassurant quand on sort des Forces armées, c'est qu'on reçoit une ordonnance valable pour 24 mois pour tous ses médicaments. Dans mon cas, vu que je n'ai pas de médecin de famille, il est quasi impossible de renouveler mes ordonnances.

Présentement, la pharmacie renouvelle quand même mes ordonnances pour répondre à mes besoins depuis le mois de novembre dernier. J'ai besoin de mes médicaments pour vivre, sinon, je ne serais pas ici aujourd'hui. Que vais-je faire à la fin du mois? La pharmacie va continuer de m'aider. Elle ne me laissera pas tomber.

Lorsqu'un militaire sort des Forces armées pour des raisons médicales, plusieurs demandes sont présentées pour différentes affections. Ce qui est bien, c'est que, si le militaire est toujours en service, il peut aller voir son médecin, sur la base, et obtenir un rapport qui va concorder avec ses blessures.

Quand on présente une demande à Anciens Combattants Canada, les demandes sont acceptées la plupart du temps, mais la réponse n'est pas nécessairement à la hauteur réelle de la blessure. On va donc faire appel de la décision.

Encore une fois, le processus d'appel exige qu'on ait un médecin. On peut donc, pour ainsi dire, mettre une croix sur le processus d'appel, et on attend.

Avec Manuvie, c'est la même chose. Quand on sort du système, on se fait dire qu'on est couvert pour deux ans par Manuvie, mais Manuvie ne répond pas au téléphone. La compagnie nous envoie des courriels 18 mois plus tard pour dire qu'il faut retourner sur le marché du travail, à moins d'avoir un médecin qui dit le contraire.

Comme je n'ai pas de médecin de famille, j'ai perdu ma couverture d'assurance.

Pour la prise de rendez-vous avec un médecin, c'est un autre ca-pharnaüm. On nous dit de composer un certain numéro, qui est celui du bureau d'accès rapide.

● (1805)

Une fois qu'on nous a répondu, je mets bien l'accent sur « une fois qu'on nous a répondu », on nous pose toutes sortes de questions sur la raison de notre demande. Une fois les renseignements recueillis, on nous dit qu'un médecin va nous appeler le lendemain, qu'il faut attendre l'appel et, surtout, ne pas le manquer.

Si aucun médecin ne nous appelle le lendemain, en particulier si la personne est comme moi et fait de l'angoisse, c'est l'enfer. On tourne en rond, on fait les cent pas, on regarde le téléphone. On ne veut même pas bouger par crainte de manquer l'appel téléphonique. Si le médecin n'a pas appelé le lendemain et qu'il faut recommencer le surlendemain, on abandonne. Pour ma part, je l'ai fait deux fois, puis j'ai abandonné. Essayez d'imaginer ce que c'est que de ne pas être capable d'aller voir un médecin parce que le processus est trop lourd.

Plus tôt cette année, il y a eu deux nouveaux médecins dans la ville voisine, à 10 minutes de chez moi, vraiment pas loin. Ils cherchaient à bâtir leur clientèle. J'ai donc demandé si je pouvais donner mon nom pour faire partie de cette clientèle. Surprise: le système médical est sectoriel. Cela signifie que si je reste à Chicoutimi et que le médecin est à La Baie, à seulement 10 minutes de chez moi, je ne peux pas y aller. À Chicoutimi, je n'aurai jamais de médecin. Ce n'est pas évident.

Ce que je recherche en tant que vétéran blessé, et ce que recherchent la plupart des vétérans, c'est une solution pour que nos vétérans et nos vétérans blessés se soignent au lieu de serrer les dents et d'avoir recours à des médecines douces, qui ne sont pas nécessairement légales. Tout cela est nécessaire pour éviter que l'on continue de serrer les dents et que le problème empire.

En conclusion, j'aimerais ajouter que nous, les gens de la Direction provinciale du Québec de la Légion royale canadienne — je ne parle pas pour l'entièreté du Canada, mais seulement pour le Québec —, nous recommandons que des représentations soient faites auprès du ministre de la Santé du Québec afin d'autoriser les militaires qui sont libérés pour raison médicale à aller dans la ville voisine pour se faire soigner. Nous demandons cela uniquement lorsque nous sortons des Forces armées canadiennes pour des raisons médicales. Les groupes de transition pourraient faire cette gestion.

Avec un médecin, il est possible de bénéficier de nos programmes. Cela crée donc moins de complexité. De plus, cette solution ne coûte rien en attendant de trouver une meilleure solution. Pour moi, c'est vraiment important, car plusieurs vétérans et moi-même commençons à être découragés de la vie. J'en aurais pour des pages à tout vous raconter.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie de votre courage. Vous venez ici raconter votre histoire, et j'imagine que d'autres vétérans se reconnaissent dans ce que vous venez de dire.

Encore merci d'être là, et merci du service rendu au pays.

Avant de passer à la période de questions, j'aimerais poser une question aux membres du Comité.

[Traduction]

J'aimerais savoir si j'ai le consentement unanime pour prolonger la réunion après 18 h 30.

Monsieur Miao, vous avez la parole.

M. Wilson Miao: Je dois prendre l'avion, mais je serai heureux de trouver quelqu'un pour me remplacer.

Le président: D'accord.

Monsieur Casey, vous avez la parole.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Je préside une réunion à 19 heures. Si je peux partir à 18 h 50, je donnerai mon consentement.

Le président: Chers collègues, je propose une série de questions de six minutes jusqu'à la fin. C'est parfait.

Je vais commencer par M. Blake Richards pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

M. Blake Richards: Monsieur Fortier, je vais commencer par vous.

Merci du service que vous avez rendu au pays, et merci de votre témoignage, aujourd'hui.

Mon français n'est pas parfait. Je vais donc poser mes questions en anglais. J'ai deux questions pour vous, une au sujet des médecins et l'autre à propos des logements.

• (1810)

[Traduction]

La première question porte sur le logement.

Nous avons entendu un autre témoin ici parler de nombreux problèmes, et le comité de la défense a entendu la même chose de la part du directeur exécutif de la Légion royale canadienne de la Nouvelle-Écosse. Nous entendons parler des anciens combattants, y compris, sans aucun doute, de certains d'entre eux qui n'ont pas de logement, par exemple. Il y a beaucoup d'anciens combattants itinérants — beaucoup trop, et leur nombre semble augmenter. Cependant, nous entendons aussi parler de membres actifs des Forces armées canadiennes qui n'ont pas de logement à certains endroits. Ils ne peuvent pas se le permettre. Ils dorment dans leur auto, chez des connaissances, etc.

Je me demande si, dans le cadre de votre travail avec la Légion à Québec, vous entendez parler de ces problèmes, d'anciens combattants sans abri ou qui peinent à se trouver un logement.

[Français]

M. Luc Fortier: Merci de la question.

Oui, en effet, c'est un sujet chaud, parce que ce problème grossit. Il y a de plus en plus de vétérans qui sont des sans-abris. Dans le contexte actuel, c'est un peu compréhensible, surtout dans certains endroits au Canada.

Vous dites qu'il y aurait des militaires actifs qui sont des sans-abris, et je n'ai pas de difficulté à le croire, surtout si ces gens se trouvent dans les endroits où le coût de la vie est très élevé. Il y a 32 ans, quand j'étais soldat, il me fallait avoir un deuxième emploi pour faire vivre ma famille, alors que les gens de l'Ouest avaient droit à l'aide sociale. C'est juste pour vous donner une idée du coût de la vie par rapport au salaire de militaire dans certains endroits. Cela peut donc arriver à des militaires actifs.

En ce qui concerne la transition de la vie militaire à la vie civile, il faut se pencher sur les raisons pour lesquelles des vétérans se retrouvent à la rue. D'où cela vient-il? Pourquoi sont-ils itinérants? Pourquoi ont-ils décidé tout d'un coup de ne plus être à la maison et de vivre dans la rue? Il faut trouver la raison derrière cela. Quand on l'aura trouvée et qu'on aura réglé ce problème, on pourra travailler avec les individus.

J'habite à Chicoutimi, qui se trouve au bout de la rue, si je peux dire, au Saguenay. C'est très loin. Quand on arrive à Chicoutimi, il n'y a plus rien après cela. Si on continue, on tombe dans l'eau. Nous avons parlé à deux vétérans en situation d'itinérance. À force de les écouter pour essayer de comprendre pourquoi ils étaient dans cette situation, nous avons appris qu'ils étaient des vétérans de la guerre en Afghanistan. Quand ils étaient en Afghanistan, ils étaient sous l'effet d'une substance qui est produite naturellement par le corps. Quand ils sont revenus au Québec, leur corps a cessé de la produire. Cela les a poussés vers ce que j'ai appelé la médecine secondaire. Pour eux, c'est leur place et, pour suivre ce mode de vie, il ne faut pas avoir de possessions. Ici, je parle de ce qui est arrivé dans mon coin, au Saguenay.

Bref, pour vous aider à trouver une réponse, je dirais qu'il faut d'abord trouver le pourquoi et ensuite accompagner les vétérans dans leur cheminement, sans leur forcer la main. Sinon, ils s'enfoncent souvent davantage.

Quelle était votre deuxième question?

[Traduction]

M. Blake Richards: On dirait que c'est un problème croissant. Je pense que ce que j'entends, c'est que le problème n'est pas aussi grave dans votre région ou au Québec en général. Nous voyons toutefois récemment beaucoup plus d'anciens combattants sans abri compte tenu de la crise du coût de la vie que nous traversons et de ce genre de choses.

Diriez-vous que c'est en grande partie la raison, à savoir la crise du coût de la vie? Y a-t-il d'autres facteurs selon vous?

[Français]

M. Luc Fortier: D'abord, je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais j'ai parlé à des vétérans et à leurs proches. Je dirais que, la plupart du temps, ces deux éléments...

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Me permettez-vous d'intervenir brièvement?

M. Luc Fortier: Oui, madame Riguidel.

[Traduction]

Mme Donna Van Leusden Riguidel: J'ai peut-être quelques observations à ce sujet.

La crise du coût des logements n'est pas nouvelle pour les Forces armées canadiennes. J'ai travaillé pour le Programme de réinstallation intégrée en 2006, et je me souviens de militaires qui revenaient en pleurs après avoir cherché un logement à Edmonton parce qu'ils savaient qu'ils ne pourraient rien se permettre là, surtout les caporaux et les soldats. Ils ne gagnaient tout simplement pas assez. De plus, l'itinérance était un problème qui touchait surtout des hommes vétérans qui se retrouvaient dans la rue, mais le nombre de femmes augmente aussi rapidement. Statistiquement parlant, le nombre de femmes qui souffrent de l'itinérance est plus élevé.

Il y a aussi l'itinérance cachée pour ceux qui n'ont pas leur propre maison. Ils doivent rester avec des membres de leur famille ou des amis, ce qui les expose à de mauvais traitements, sans parler des situations dangereuses où d'anciennes combattantes restent parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de partir ou parce qu'elles ont des enfants dont elles sont principalement responsables.

J'ai parlé à des aumôniers. Dans certaines bases, ils ont accès à des logements d'urgence pour les cas de violence familiale. Or, dans des bases comme celle d'Esquimalt, il n'y en a pas. Puisque le coût de la vie est si élevé, ils n'ont pas d'endroit pour héberger les personnes en situation de crise, et ils doivent donc faire affaire avec des refuges pour victimes de violence familiale dans le monde civil, ce qui est évidemment une solution très imparfaite.

• (1815)

M. Blake Richards: Chaque ancien combattant sans abri en est un de trop, tout comme chaque membre actif sans abri de nos forces armées, mais il y en a malheureusement beaucoup. Merci à vous deux pour votre contribution à ce sujet.

Je veux vous poser une question sur les médecins, monsieur Fortier. Vous avez dit qu'il y a de nombreux programmes et services offerts. Des anciens combattants disent parfois qu'il y a tellement de programmes que cela porte à confusion. L'accès à chacun de ces programmes devient difficile, mais l'une des difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent en profiter, c'est qu'il faut un médecin qui comprend la satanée paperasse et qui est disposé à remplir toutes les formalités administratives que le gouvernement juge nécessaires pour offrir ces prestations et ces services.

Vous avez parlé de votre propre expérience, mais pouvez-vous parler également de celle d'autres anciens combattants avec qui vous avez travaillé?

[Français]

M. Luc Fortier: Mon expérience est probablement la même que celle de la plupart des vétérans.

Dans ma région, au Saguenay, on nous dit souvent d'aller en clinique privée. Je l'ai fait et j'ai apporté mon dossier médical, mais on m'a dit qu'on ne pouvait pas m'accepter comme patient parce que c'était trop compliqué, même si je payais de ma poche.

Après 32 ans de service dans les forces, j'en sors malade, mais, pour le privé, c'est trop compliqué.

[Traduction]

M. Blake Richards: C'est vraiment triste lorsque les formulaires sont si compliqués que même un médecin peut décider de ne pas prendre en charge l'ancien combattant. C'est une chose que nous devons changer.

Le président: Merci, monsieur Richards.

Du côté des libéraux, nous avons maintenant M. Sean Casey pour six minutes.

Vous pouvez partager vos six minutes. Je vous en prie.

M. Sean Casey: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par vous, madame Riguidel.

Je vous souhaite un bon retour parmi nous.

J'ai été choqué d'entendre le premier point que vous avez soulevé dans votre déclaration liminaire, lorsque vous avez dit que les gens qui cherchent à obtenir les services des unités de transition se faisaient essentiellement dire de ne pas parler aux médias. La première fois que j'en ai entendu parler, c'est à ce comité. Cela me préoccupe beaucoup, et je crois que nous devrions intervenir.

J'aimerais que vous me disiez qu'elles sont les meilleures sources pour en apprendre plus à ce sujet. Si nous voulons en faire une recommandation, nous avons besoin de plus amples renseignements. Pouvez-vous me dire à quel endroit nous sommes les plus susceptibles de trouver l'information?

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Honnêtement, je dirais que c'est en accédant aux soutiens qui sont actuellement en place.

Je pourrais sans aucun doute recourir à mes réseaux et trouver des témoignages. Je sais que c'est une chose qu'on a tenté de faire avec moi au moment de ma libération, qui a eu lieu en mars 2022. Pas plus tard que l'été suivant, mon commandant m'a dit qu'on faisait circuler une ébauche de politique sur les médias selon laquelle aucun membre du centre de transition ne pouvait faire d'entrevue avec les médias sans donner 24 heures d'avis.

Je suis majeure, officière des affaires publiques, et j'ai donc pu réagir en donnant les bonnes références et dire: « Pas du tout. Ces références contredisent cette ligne directrice. » On a ensuite immédiatement balayé du revers de la main mon objection en me disant que je me sentais évidemment très émotionnelle à propos de cette question, que j'étais sensible à cette préoccupation en tant que femme.

Pour être honnête, ce commandant a ensuite fait l'objet d'une enquête et a été démis de ses fonctions. Cependant, il est évident que le problème a persisté, car j'ai reçu des signalements d'autres membres moins anciens des forces armées qui m'ont dit avoir des amis qui se sont fait demander de signer un document disant qu'ils ne parleraient pas aux médias et ne raconteraient pas publiquement leur histoire. Ils ont maintenant peur de se manifester par crainte de perdre des prestations.

On a déjà retiré des prestations à des personnes qui se trouvaient au centre de transition en tant que survivantes de traumatismes sexuels militaires. Je suis certaine que tout le monde se souvient de l'histoire de Vicky Fox, qui s'est adressée aux médias pour dire qu'elle s'était fait chasser des forces armées. Le chef d'état-major a présenté une politique qui dit que les personnes qui s'identifient comme des survivantes de traumatismes sexuels en milieu militaire feront l'objet d'un processus d'approbation finale dans lequel le bureau du chef d'état-major interviendra lui-même pour demander si le dossier est complet, s'il y a eu des enquêtes, s'il y a quoi que ce soit en suspens, et ces personnes auraient une dernière occasion de dire qu'elles sont à deux années de leur pension, de demander si un prolongement est possible ou de mentionner qu'elles attendent une promotion et de demander que ce soit fait. On a discrètement mis fin à cela, ce qui signifie qu'on renvoie encore des gens de l'armée sans ce processus d'approbation finale.

• (1820)

M. Sean Casey: Pour être parfaitement clair, la politique dont vous parlez s'applique aux gens qui cherchent à obtenir les services des unités de transition, et pas aux personnes qui offrent ces services, n'est-ce pas?

Mme Donna Van Leusden Riguidel: C'est exact.

M. Sean Casey: D'accord. Merci.

Je veux prendre une minute pour parler de votre entreprise. J'ai passé en revue votre témoignage sur la formation de deux ou trois mille militaires...

Mme Donna Van Leusden Riguidel: C'était environ 3 000, dont certains à Fort Leavenworth en novembre dernier.

M. Sean Casey: J'essaie de comprendre comment le travail que vous faites à cet égard peut être intégré dans la transition.

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Absolument.

Nous pouvons aider à former les gens — les intervenants et tous les autres — qui s'intéressent à la façon d'offrir un soutien. Notre modèle d'affaires repose entièrement sur la prestation d'un soutien dès la divulgation des faits. Dans bien des cas, les victimes attendent à la dernière minute pour parler de ce qui s'est produit, pour révéler les mauvais traitements qu'elles ont subis, car elles n'ont pas l'impression de pouvoir en parler.

Nous formons les gens pour qu'ils soient mieux outillés pour réagir et rendre honneur au courage de la personne qui est prête à dire ce qui lui est arrivé afin qu'elle puisse commencer le processus de guérison. En même temps, nous commençons à nous attaquer au préjugé et à toutes les autres choses qui peuvent contribuer à cette culture toxique.

C'est un cours élégant. J'en suis très fière. Nous avons formé, comme je l'ai dit, environ 3 000 personnes. Nous venons tout juste de donner notre première série de cours entièrement en français en novembre, et nous pouvons donc le faire dans les deux langues officielles.

Encore une fois, on s'intéresse beaucoup à notre formation. L'un des principaux problèmes que nous avons eus se rapporte au processus d'approvisionnement, au goulot d'étranglement auquel nous nous heurtons lorsque nous essayons de travailler en recourant à la sous-traitance. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'essaie de réclamer plus de soutien pour les entrepreneurs. Notre entreprise appartient à d'anciennes combattantes, et il est très difficile en ce moment de passer par ce processus.

[Français]

M. Sean Casey: Monsieur Fortier, je vous remercie du service que vous avez rendu au pays.

Selon ce que j'ai lu, vous travaillez en ce moment sur un projet, soit l'ouverture d'une maison d'accueil. Pouvez-vous nous parler un peu de cela?

M. Luc Fortier: Vous voulez que je parle de la mienne?

M. Sean Casey: Oui, c'est cela.

M. Luc Fortier: Au Saguenay, je suis en train de travailler avec une équipe pour ouvrir un centre d'accueil destiné aux personnes qui portent l'uniforme. En fin de compte, c'est comme la maison d'accueil La Vigile ou le centre CASA, mais cela se passe en région éloignée. C'est la même chose. La mise sur pied d'un tel centre prend beaucoup de temps. En effet, j'y travaille depuis 10 ans. D'ici la fin de cette année, je devrais être en mesure d'avoir un endroit opérationnel et d'offrir des services aux gens qui en ont besoin.

C'est un projet de 3 millions de dollars. Une partie, soit 1,7 million de dollars, provient de fonds, et le reste, de subventions. Si tout va bien, nos locaux compteront 12 chambres. La beauté de ce projet, c'est que nous pourrions offrir nos services à notre clientèle. Je vais pouvoir offrir des services de ressourcement, et les vétérans pourront aussi y accéder.

Le président: Merci.

M. Sean Casey: Félicitations pour le travail que vous faites.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Luc Desilets pour six minutes.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici et de nous faire part de leur expérience et de leurs connaissances avec nous.

Monsieur Fortier, à vous entendre, le système de santé d'Anciens Combattants Canada, ce serait comme la fameuse maison de fous dans l'album d'Axtérix *Les 12 travaux d'Astérix*.

J'aimerais que vous m'expliquiez la différence entre la Légion royale canadienne et les centres de transition. Je vois la différence, mais j'aimerais vous entendre en parler, parce que, dans le cadre de la mission des Légions, je pense que vous agissez aussi en ce sens.

M. Luc Fortier: C'est absolument le cas. Pour revenir à ce que vous disiez tantôt au sujet des *12 travaux d'Astérix*, une fois qu'on a trouvé le laissez-passer A-38 dont il est question dans l'album, tout va bien.

Les centres de transition sont nouveaux; ils existent depuis un an ou deux. Autrefois, on parlait de la Liste des effectifs du personnel non disponible, ou LEPND, et les centres portaient un autre nom. Bref, je crois qu'ils sont en train de trouver leur vocation tranquille. C'est important que la Légion royale canadienne travaille avec les groupes de transition, parce que, aider les vétérans, cela fait partie du rôle de la Légion. Elle est au service des vétérans.

Comme je l'ai dit, les groupes de transition, c'est nouveau. Les gens qui en font partie sont encore en service, et ils n'ont pas le temps d'expliquer comment remplir tous les formulaires et d'expliquer aux vétérans qui seront libérés pour des raisons médicales ce qui va arriver.

Il y a trois semaines, j'ai rencontré le lieutenant-colonel du groupe de transition de la 2^e Division du Canada et son adjudant-chef. Je parle bien ici de la 2^e Division, et non de tout le Canada. Je les ai rencontrés afin de proposer un partenariat dans le cadre duquel, nous, les officiers d'entraide de la Légion royale canadienne — il y en a beaucoup et il y a plusieurs niveaux —, pourrions aider les vétérans qui seront libérés pour des raisons médicales, et ce, six mois avant leur départ. S'ils fournissent leur numéro de téléphone, nous pourrions entrer en contact avec eux et les aider à remplir les fameux documents du Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM, et d'Anciens Combattants Canada.

Nous pourrions les aider à comprendre ces documents complexes, les guider et leur dire que, pendant qu'ils sont encore actifs et qu'ils ont un médecin, c'est le temps d'agir. C'est pourquoi nous voulons être présents à cette étape pour essayer de diminuer les répercussions de la libération pour des raisons médicales sur des vétérans qui vont quitter les forces et qui n'auront pas de médecin.

Nous offrons un partenariat 50-50. Si nous devenons partenaires à 100 %, cela va vraiment aider la communauté vétérane.

• (1825)

M. Luc Desilets: Qu'est-ce qui manque à ce partenariat?

M. Luc Fortier: Évidemment, entre la Légion royale canadienne et l'armée au Québec, ce n'est pas nécessairement toujours le grand amour, et ce, pour plein de raisons. L'intégration des deux organisations n'a tout simplement jamais été faite. Je ne sais pas si on a attendu 98 ans avant que Luc Fortier arrive. Il y a peut-être des choses qui ont été faites dans le passé et qui n'existent plus, mais le groupe de transition est nouveau. Tous les partenariats qu'on fait maintenant, cela va dans le sens de la nouveauté.

M. Luc Desilets: À Chicoutimi, vous êtes une des Légions les plus dynamiques au Québec. Avez-vous été consultés avant la mise en place des maisons de transition?

M. Luc Fortier: À Chicoutimi, non, il n'y pas eu de consultation. En ce qui concerne la Direction du Québec, je ne le sais pas, parce que je ne suis là que depuis un an. Je pense que oui. Cela ne me surprendrait pas que la Légion ait été consultée à ce sujet, mais je ne suis pas au courant.

Évidemment, si cela arrive, nous serons tout ouïe, parce que la Légion doit participer à tout ce qui concerne l'aide aux vétérans.

M. Luc Desilets: D'accord.

Dans votre allocution, vous avez évidemment fait mention à maintes reprises du système de santé et des difficultés connexes, comme d'autres témoins l'ont fait aujourd'hui.

Selon vous, quelle est la différence entre un civil et un vétéran qui fait une demande d'accès à un médecin ou une demande de soins de santé?

M. Luc Fortier: Merci beaucoup de la question.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, en 2018, on m'a dit que je quittais l'armée pour des raisons médicales, et on m'a demandé de faire les démarches pour obtenir une carte d'assurance-maladie et trouver un médecin.

La dernière fois que j'ai vu une carte soleil, j'avais 18 ans, quand j'ai subi un examen médical pour entrer dans l'armée. C'était la dernière entrée sur mon dossier civil. Je sors de l'armée 32 ans plus tard, j'ai 55 ans. C'est là qu'on voit la différence entre le militaire et le civil.

Le civil a la chance, chaque fois que quelque chose ne va pas, d'aller voir un médecin, d'alimenter son dossier médical et d'être capable de faire des suivis en conséquence. Pour les militaires, c'est compliqué à cet égard.

Je pourrais dire qu'elle se trouve là, la différence.

M. Luc Desilets: Plusieurs légions éprouvent des difficultés, du moins au Québec. La vôtre est un peu hors-norme en ce sens qu'elle est vraiment très dynamique. C'est une légion qui est en croissance, qui a des projets. D'ailleurs, vous pourriez nous parler de votre club de motos, entre autres projets.

Croyez-vous que ce serait possible, pour une légion de taille moyenne au Québec, de coordonner son fonctionnement avec celui des maisons de transition?

M. Luc Fortier: Je suis en train d'y travailler. Il y a deux semaines, j'ai commencé à faire les premières démarches en ce sens.

Évidemment, on pourrait frapper à toutes les portes et demander toutes sortes de partenariats, mais il faut d'abord s'assurer que les conditions idéales sont réunies. On peut présenter un partenariat quelque part et recevoir une réponse négative. Cela dépend du moment où cela se passe et avec qui cela se fait.

M. Luc Desilets: Avez-vous suffisamment de moyens financiers pour répondre aux demandes de nature complexe, où il faut remplir des formulaires du type « laissez-passer A-38 » lorsque le militaire quitte l'armée?

• (1830)

M. Luc Fortier: Quand le militaire quitte l'armée, les gens de la Légion sont probablement les derniers à s'occuper de lui. En effet, quand il quitte la vie militaire, il y a toutes sortes de services à sa disposition. C'est pourquoi nous n'allons pratiquement entrer dans la vie d'un vétéran qu'à partir du moment où ça commence à aller mal. Souvent, le militaire ne sait pas ce qu'est la Légion, et il se tourne vers nous seulement quand quelqu'un lui conseille de venir nous voir en disant que nous allons peut-être l'aider.

Quand il arrive chez nous, la situation est parfois trop tardive. Cependant, il y a toujours moyen de retourner en arrière parce que nous avons un bon partenariat avec Anciens Combattants Canada, avec les intervenants du programme SSBSO, et avec tous les autres intervenants.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur Fortier.

Le président: Merci, monsieur Desilets.

Je souhaite la bienvenue au collègue Brandon Hanley.

[Traduction]

J'invite Mme Rachel Blaney à prendre la parole, s'il vous plaît.

Vous avez six minutes.

Mme Rachel Blaney: Merci. Je vous en suis reconnaissante, monsieur le président.

Je veux remercier les deux témoins, non seulement pour leur formidable témoignage et leur présence ici, ce qui est très important selon moi, mais aussi pour les services qu'ils rendent au pays. Je leur en suis très reconnaissante.

Je vais d'abord aborder deux ou trois questions avec vous, madame Riguidel. Je vais m'en remettre à votre expertise. Avez-vous des commentaires ou des réflexions sur la façon de vérifier si les membres qui effectuent leur transition ont subi des traumatismes sexuels dans l'armée? Si aucune vérification n'est faite, pouvez-vous nous en parler un peu?

Cela me préoccupe, car j'ai entendu dire à quelques reprises que certains membres des Forces armées canadiennes parlent des traumatismes sexuels en milieu militaire comme si c'était une affaire de femmes. Cela ne se limite pas qu'aux femmes, et cela me préoccupe parce que cela se traduit par la stigmatisation que nous voyons. Lorsque les gens quittent l'armée, c'est un moment où ils se sentent plus en sécurité pour divulguer des choses.

Savez-vous si un processus est suivi à ce moment-là?

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Il revient entièrement au militaire de dire qu'il a subi des traumatismes sexuels dans l'armée et qu'il a besoin d'aide. Comme vous l'avez dit, cela ne se limite pas qu'aux femmes. Je viens tout juste de me rendre à l'extérieur de la ville pour aider un survivant qui a subi une agression en 1987 et qui voulait enfin présenter une demande et commencer à obtenir de l'aide. Ce militaire souffre d'un trouble du stress post-traumatique depuis l'agression, et même s'il a connu, de bien des points de vue, beaucoup de succès sur le plan professionnel, il admet qu'il éprouve des difficultés. C'est seulement après tout ce temps qu'il commence à s'en sortir et qu'il peut enfin dire qu'il en subit les séquelles depuis tout ce temps.

Les hommes survivants avec qui j'ai travaillé ont parfois à ce moment-là des difficultés en ce qui concerne leur propre identité de genre. C'est très difficile pour eux à cause de ce qui s'est produit. De nombreux autres éléments entrent en jeu, surtout lorsqu'on parle de la « vieille garde », des préjugés de l'époque et de tout le reste. Il est très difficile pour eux de se manifester.

Lorsqu'on parle des mesures de soutien prises pour les sans-abri, on constate qu'elles visent surtout les hommes. Lorsqu'on parle du soutien pour les victimes de traumatismes sexuels, de façon générale, c'est surtout pour les femmes, car, comme nous le savons, il y a souvent un préjugé en ce sens, même si beaucoup d'hommes ou de personnes qui s'identifient ainsi souffrent en silence. Ils ne savent pas à qui s'adresser.

Mme Rachel Blaney: Cela me préoccupe pour de nombreuses raisons, notamment parce que lorsque c'est signalé à cette dernière étape, le soutien offert par Anciens Combattants Canada pourrait être bloqué.

Pouvez-vous nous recommander des façons de rendre le processus de transition plus sécuritaire pour les personnes qui se manifestent, pour que ce soit pris en compte et qu'elles obtiennent le

soutien dont elles ont besoin, peu importe où elles en sont dans leur transition?

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Entre autres choses, la pratique courante pourrait être de veiller à ce que les intervenants en matière de transition possèdent la formation nécessaire pour offrir ce soutien et soient ouverts à cela.

J'ai parlé à beaucoup de militaires pour qui c'est très évident. À l'aide d'un panneau sur leur cubicule ou d'un autre moyen semblable, ils indiquent qu'ils sont ambassadeurs de l'Espace positif. Il n'est pas difficile de faire ce genre de chose et de montrer très ouvertement qu'on a reçu cette formation et qu'on est prêt à écouter.

Je pense qu'il est très important que les fournisseurs de services représentent tous les genres, qu'ils ne soient pas uniquement des hommes ou des femmes, car il pourrait être beaucoup plus facile d'approcher un type de personne avec qui on est à l'aise. Je pense que nous pouvons faire deux ou trois choses comme cela pour qu'il soit beaucoup plus facile pour les gens de se manifester. Une grande partie de ces démarches consiste à sensibiliser les gens pour qu'ils sachent qu'il est correct de se manifester, qu'ils ne vont pas tout perdre.

Dans le cas du survivant dont j'ai parlé, il a été très difficile de le rassurer en lui disant que les gens n'étaient pas obligés de savoir, que ce n'était pas une chose que les gens allaient apprendre, utiliser à mauvais escient ou quelque chose du genre. La chaîne de commandement n'a pas accès aux dossiers d'Anciens Combattants Canada.

La première fois qu'il a présenté la demande, il a appelé pour s'assurer qu'elle avait été reçue, et on lui a répondu que c'était une vieille demande et qu'elle ne serait probablement pas approuvée. J'ai dû lui dire que c'est différent pour les traumatismes sexuels subis dans l'armée. Ce n'est pas comme quelqu'un qui s'est cassé la cheville et qui présente une demande 20 ans plus tard à cause de douleurs. C'est un type différent de blessure. Nous devons faire en sorte que les gens qui répondent au téléphone ne disent pas ce genre de choses, qui peuvent être décourageantes.

• (1835)

Mme Rachel Blaney: C'est très préoccupant. Quelle situation horrible.

Vous avez également parlé de votre réalité. Je suis préoccupée, car nous savons que nous avons de la difficulté à attirer des gens dans les forces armées. Être réserviste est une autre avenue. Nous leur enlevons des possibilités, surtout après un traumatisme.

Pour ce qui est du processus de transition, quelles sont vos recommandations?

Mme Donna Van Leusden Riguidel: Je recommande d'examiner très attentivement les politiques. On ne s'est pas vraiment penché sur le retour à la maison, car c'était un peu plus rare. Les contrats de classe B étaient peu fréquents. Ils sont devenus beaucoup plus courants, surtout lorsqu'on parle des personnes qui s'installent dans la région de la capitale nationale. Il arrive très souvent que des réservistes y soient affectés pour remplacer des militaires pendant leur déploiement.

Permettez-leur de demander une prolongation de cette prestation en fonction des besoins. De toute évidence, on ne peut pas nécessairement ouvrir tout grand les portes, mais lorsque quelqu'un s'est fait diagnostiquer une blessure liée au service, cela devrait être une décision plutôt facile à prendre. J'ai été surprise d'apprendre que la politique ne le permettait pas. J'espère que nous pourrons trouver une solution.

Mme Rachel Blaney: Merci. Je sais que mon temps est écoulé. Je voulais vous poser quelques autres questions sur l'application, car je pense que ces commentaires étaient très importants.

Si vous avez d'autres observations, je vous prie de nous les faire parvenir, car je pense que lorsque quelque chose ne fonctionne pas à un tel point, nous devons vraiment régler le problème.

Le président: Merci beaucoup, madame Blaney.

[Français]

C'est là que nous allons nous arrêter, aujourd'hui.

Je voudrais, au nom des membres du Comité et en mon nom, vous remercier d'avoir participé à cette réunion.

Je veux saluer les témoins qui étaient avec nous.

Je remercie donc M. Luc Fortier, vice-président, Direction du Québec, de la Légion royale canadienne.

Je remercie également Mme Donna Van Leusden Riguidel, directrice de l'organisme Survivor Perspectives Consulting Group.

Je veux aussi vous remercier de votre dynamisme et de tout ce que vous faites pour les vétérans. Vous continuez d'être actifs, donc, ne lâchez pas, s'il vous plaît.

Je remercie aussi toute l'équipe technique, de même que les interprètes et le greffier du Comité.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>